C.R.I.C. N° 10 (2008-2009)

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

*Voir CRAC N° 12 (2008-2009)*

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 14 octobre 2008

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

# SOMMAIRE

*Ouverture de la séance* ..... 4

*Interpellations* ..... 4

*Interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les quotas laitiers ».*

(Orateurs : M. le Président, MM. Stoffels, Ancion, Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 4

*Interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la première année d'application de l'aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 9

*Interpellations et questions orales jointes* ..... 11

*Interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les dégâts causés par les sangliers ».*

*Question orale jointe de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la réparation des dégâts causés par les sangliers ».*

*Question orale jointe de M. Wacquier à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les pépinières abandonnées et les dégâts de gibier ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, MM. Fourny, Wacquier) ..... 12

*Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la communication récente de M. le Ministre sur un « plan d'action pics de pollution » ».*

*Question orale jointe de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le nouveau plan d'action pour lutter contre les pics de pollution ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 16

*Organisation des travaux* ..... 20

*Questions orales* ..... 21

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la politique de promotion des produits agricoles ».*

(Orateurs : M. le président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 21

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les relations entre le monde agricole et la grande distribution ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 24

*Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'enquête publique organisée dans le cadre des plans de gestion par bassin hydrographique ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 25

*Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « le remplacement des canalisations en plomb ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 27

*Question orale de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'exploitation d'un chenil en zone agricole ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 28

*Question orale de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la difficile mise aux normes de certaines exploitations agricoles ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 30

*Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la représentation des Ministres ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 31

*Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la pollution du Samson ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 32

*Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la décharge « Véolia » à Braine-le-Château ».*

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 33

*Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les conséquences de la crise financière sur le monde agricole ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 35

*Question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la pollution aux hydrocarbures sur l'Escaut ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 37

*Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le renouvellement des permis du Centre d'enfouissement technique (CET) de Habay et le ruisseau de la Tortrue ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 38

*Abréviations courantes* ..... 40

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

– La séance est ouverte à 10 heures 16 minutes.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président**. – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vous propose d'entamer nos travaux qui comportent aujourd'hui six interpellations et 18 questions orales.

M. Senesael est souffrant pour l'instant et a demandé à être excusé. En découle donc le report de ses questions sur « l'affectation d'un agent de la Division Nature et Forêt dans la zone Tournai Nord » et sur « l'utilisation de sacs réutilisables ».

## INTERPELLATIONS

### INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES QUOTAS LAITIERS »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les quotas laitiers ».

M. Ancion et M. Borsus souhaitent se joindre à cette interpellation.

La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

**M. Stoffels** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en sa séance consacrée à la problématique des quotas laitiers, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture, un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 septembre 2004 relatif à l'application du prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers.

Il a chargé le Ministre de l'Agriculture de présenter ce projet à la concertation avec les Régions et l'Autorité fédérale.

Il charge le Ministre de l'Agriculture de requérir l'avis du Conseil d'État sur ce projet dans un délai de 30 jours, conformément à l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'État, et de lui représenter ensuite ledit projet.

Outre l'avis du Conseil d'État, il me semble indispensable que le secteur soit aussi entendu.

Vu les fluctuations rapides et importantes des prix du lait, les producteurs de lait s'inquiètent de façon générale pour leurs conditions d'existence et tout particulièrement pour le régime des quotas laitiers. Toute mesure qui vise à modifier ce régime doit, à mes yeux, faire l'objet d'une large consultation avec les organisations d'une part, on entendra alors les représentants des syndicats agricoles, mais aussi avec les agriculteurs eux-mêmes, que ce soit sur des questions touchant les quantités de quotas, les conditions de distribution ou de redistribution des quotas ce qui intéresse particulièrement les jeunes agriculteurs leur prix qui est un facteur de coût de production et leur liaison au sol.

Il me revient que les agriculteurs ne sont pas seulement intéressés chacun à titre individuel, par exemple pour s'adapter aux conditions de production, mais aussi à titre collectif. Le régime des quotas leur permet de mieux réguler l'offre par rapport à la demande et de maintenir voire de négocier ainsi un prix plus attractif pour chaque litre produit.

Il est vrai que toute augmentation du nombre de quotas intéressera ces agriculteurs. Il y en a qui seront moins solidaires avec leurs collègues. À court terme, ceux-là en profitent, néanmoins, à moyen terme, tout le secteur en souffrira.

En effet, c'est le ou les deux pourcent de lait de trop ou de trop peu sur le marché qui provoquent les hausses et les chutes du prix. S'il y en a un peu trop, les laiteries, qui sont pourtant les alliés des producteurs, notamment au travers des coopératives, ne pourront plus négocier des prix avantageux avec les grandes surfaces dont les moins chères – très souvent la chaîne de magasins Aldi – dictent le prix à tout le secteur.

La politique agricole a donc tout son rôle à jouer en régulant, à travers les quotas, les quantités produites en essayant que l'offre et la demande se retrouvent dans un juste équilibre permettant de satisfaire à la fois l'intérêt du producteur, dont l'objectif est de recevoir un prix correct pour chaque litre de lait produit et ceux des consommateurs dont l'intérêt est de pouvoir acheter le litre à un prix abordable et d'une qualité suffisante.

Si nous ne trouvons pas d'issue à ce problème, nous risquons de perdre des emplois dans le secteur, qui sera de plus en plus marqué par une concentration de la production laitière. Ce sera la fin de l'agriculture de type familial.

Lors de notre réunion de Commission consacrée aux problèmes agricoles, nous avons disserté sur cette notion d'agriculture familiale. Je dirais simplement qu'il s'agit d'une agriculture à taille humaine qui permet à un ménage de tirer des revenus suffisants de l'exploitation de sa ferme. Il s'agit d'un modèle agricole intégré qui respecte les êtres humains et l'environnement.

Concernant le problème du lait en tant que tel, je vais revenir sur deux revendications de ceux qui luttent pour un prix plus attractif en faveur des producteurs.

Au niveau des laiteries, ils demandent :

– le versement de 0,5 centime par kg de lait dans un fonds destiné à financer les mécanismes régulateurs du marché du lait;
– la fin de la politique qui exonère éventuellement celui qui dépasse son quota des pénalités.

Au niveau politique, ils demandent :

– la mise en réserve nationale de 2 % des quotas;
– l'introduction de mécanismes souples régulant les quantités sur le plan européen;
– la protection effective des marchés intérieurs contre les importations de lait moins cher;
– la fin des aides à l'exportation de produits laitiers vers d'autres continents;
– l'assouplissement du régime des quotas afin de mieux équilibrer l'offre et la demande;
– de donner aux producteurs la capacité de s'associer afin de mieux pouvoir intervenir dans la régulation des quantités produites;
– plus de transparence dans le marché du lait;
– et finalement un régime d'aides aux agriculteurs qui doivent produire dans des conditions plus difficiles, voire dans des régions défavorisées.

M. le Ministre peut-il nous faire part de son analyse sur cette problématique et de son avis sur les revendications des producteurs ?

Partagez-vous, au-delà du principe général d'une lutte pour un prix plus juste, les mesures concrètes proposées par les agriculteurs eux-mêmes ? Y a-t-il d'autres mesures que vous proposez aux agriculteurs visant soit à réduire le coût de production, soit à augmenter le prix au litre de lait ?

Monsieur le Ministre, il me semble que les positions des producteurs laitiers et celles de la principale organisation agricole wallonne ne soient pas les mêmes. Qu'en est-il ?

Quelle est la marge de manœuvre de la Région wallonne quand on sait que l'avenir des quotas laitiers a fait l'objet de négociations beaucoup plus larges ? Y a-t-il une chance de maintenir le régime des quotas ou de le remplacer par un autre mécanisme régulateur des quantités produites ?

Avons-nous des possibilités d'intervenir au niveau fédéral lorsqu'on se prépare à augmenter globalement le nombre de quotas, par exemple de 2 %, sachant que les structures de production de lait et donc les intérêts des producteurs sont totalement différents au nord et au sud du pays ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Ancion.

**M. Ancion** (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je crois que beaucoup de choses viennent d'être dites à propos des quotas laitiers.

Il est un fait qu'à l'heure actuelle, avec les périodes troubles que nous connaissons vis-à-vis du prix à la production et du prix à la ferme du lait qui cause énormément de problèmes, en parallèle la limitation de production, via le régime des quotas laitiers, il y a une interaction directe qui est manifeste.

Qu'en sera-t-il de ce régime de quotas laitiers à l'horizon de 2013-2015 ? Croyez-vous qu'on va pouvoir les maintenir ?

Je pense que pour l'ensemble des fermes familiales, il serait malheureux d'abandonner ce régime de quotas et je crois que la période trouble que l'on connaît maintenant au niveau du prix, risquerait à nouveau de plonger l'agriculture dans le marasme économique d'ici quelques années.

J'espère que la position de M. le Ministre et la position de la Région wallonne sera celle-là. Nous espérons aussi le maintien de cette agriculture familiale, avec un prix décent dans le cadre d'une production quand même relativement cadrée.

En libérant la production, on risque de revoir les prix chuter et c'est un mécanisme qui ira à l'encontre de ce qu'on attend au niveau de l'agriculture.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je ne serai pas très long à la suite des deux interventions précédentes, mais je voudrais vraiment vous faire témoignage des échos qui me sont parvenus tout au long de ces derniers jours et qui font que je suis vraiment inquiet pour nos producteurs laitiers.

Quelques échos.

Premier écho, un agriculteur pourtant établi depuis plusieurs années, qui vient d'abandonner sa spéculation laitière et qui cherche du travail en dehors du secteur agricole au sens strict.

Deuxième écho, la laiterie de Chéoux qui dit on stocke, on est vraiment inquiet, le marché de la poudre de lait est saturé et je ne sais pas ce qui va arriver dans les prochains mois.

Troisième écho, il me vient également du milieu agricole et qui me dit : en Province de Luxembourg, il y a

80 crédits soudure pour permettre aux gens d'avoir une bouée, d'avoir une situation de tampon qui leur permet de faire face à leurs engagements.

En Province de Luxembourg, il y a 80 crédits de soudure qui ont été refusés eu égard à la situation des fermes car les gens étaient financièrement trop loin. C'est le cas de quatre-vingts en Province de Luxembourg, me dit-on.

Quatrième écho, à Ciney, l'AWE dit n'avoir jamais connu une situation, telle que celle qui est vécue aujourd'hui avec les difficultés de paiement que les agriculteurs ont.

Régulièrement, on doit relancer les agriculteurs pour qu'ils paient leurs charges au niveau de l'AWE.

Cinquième écho, j'ai parlé avec un agriculteur ce week-end qui m'a dit : « *Je me suis limité en termes d'investissement parce que j'y étais bien contraint. Si le prix du lait est en dessous de 10 francs, je suis mort, je ne gagne plus rien* ».

Monsieur le Ministre, si je vous fais écho de ces cinq témoignages, c'est parce que j'ai le sentiment d'une situation qui est extrêmement aiguë et en lien avec la question de MM. Stoffels et Ancion sur les quotas laitiers, je me demande aujourd'hui si nous sommes allés au bout de ce qui était possible de faire pour tenter de soutenir ce secteur au niveau régional ?

Je le fais vraiment d'une façon extrêmement ouverte car il me semble observer une détresse croissante et de surcroît, une détresse qui pourrait encore aller grandissante dans le secteur laitier, auprès de nos amis fermiers, dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci aux trois intervenants pour soit leurs questions, soit leurs remarques, soit les témoignages qu'ils portent à ma connaissance. C'est toujours intéressant évidemment d'avoir des témoignages qui reviennent jusqu'à moi.

Je partage l'avis de M. Stoffels sur la concertation avec le secteur concernant toutes les positions qui ont été prises avec le secteur laitier.

Il peut y avoir parfois des divergences à l'intérieur même du monde agricole sur les positions ou les positionnements, même entre les représentants syndicaux.

Cela étant, si je dois demander l'avis de tous les producteurs, j'aurai autant d'avis que de producteurs. On a un système d'organisation de concertation qui existe et qui fonctionne. J'ai un grand respect pour la concertation dans notre Région au niveau agricole.

Toutes les propositions qui ont été mises sur la table, notamment les propositions de modification de l'arrêté du Gouvernement wallon, ont été demandées par les organisations syndicales et négociées avec elles.

Différentes demandes ont été rencontrées par l'arrêté qui concerne essentiellement la possibilité accrue de transfert de quotas entre deux producteurs. C'est une très bonne chose, cela fait partie des évolutions.

Deuxième élément, la suppression de l'obligation de reprendre des terres à l'agriculteur qui cède son quota, sauf en cas de reprise totale de l'exploitation. La seule condition est que le repreneur du quota puisse justifier qu'il dispose de suffisamment de superficie fourragère sans pour cela dépasser 20.000 litres par hectare de superficie fourragère.

Le secteur de la production a estimé que le fait de ne pas reprendre les terres au cédant du quota, ce qui le prive d'être en mesure de reprendre les droits au paiement unique correspondant, n'est pas un problème. Cependant, ces droits sont composés notamment d'une aide découplée de 36,56 euros par 1.000 litres de quota détenu au 31 mars 2006.

Troisième élément important. Les représentants des producteurs ont également revendiqué et obtenu que la quantité de lait qui peut être donnée en location soit illimitée, pour autant que la limite des 20.000 litres de quota par hectare de superficie fourragère soit toujours respectée.

Et enfin, pour favoriser la meilleure utilisation du quota, j'ai limité l'organisation de la franchise qui devrait être donc supprimée.

Nous avons, au travers de cet arrêté, utilisé les mécanismes suivant les règlements européens pour faire en sorte qu'il y ait la souplesse la plus forte possible pour adapter cela à la réalité de notre Région.

Je vais rentrer dans des domaines qui sont un peu plus techniques, mais cela permettra de pouvoir comprendre aussi l'ensemble des enjeux.

Les règles du prélèvement et des quotas laitiers sont nationales. Le prélèvement est dû à l'État membre, si le quota national est dépassé. L'allocation des quotas permet à un producteur qui ne produit pas son quota de le mettre à disposition d'un autre producteur qui risque d'être en dépassement de quota.

La franchise est finalement une répartition, après campagne, de la totalité de ce qu'on peut appeler le quota non utilisé chez tous les producteurs qui ont dépassé leur quota. Ceci afin de réduire le prélèvement à charge de l'État membre, mais surtout, pour éviter la récupération auprès des producteurs.

Concernant le bilan de santé, tous ces éléments sont importants puisqu'ils ont tous été concertés. Ils ont amélioré les transferts entre producteurs essentiellement, les transferts père-fils, au travers de l'ensemble de la gestion de l'exploitation agricole, en utilisant la souplesse la plus forte possible par rapport aux obligations qui sont les nôtres.

Concernant le bilan de santé et notamment cette volonté de suppression des quotas. J'indique que dans toutes les discussions que nous avons pu avoir ainsi que dans toutes les positions que j'ai pu prendre, personne

n'a demandé une augmentation de 2 % du quota. Nous ne sommes pas le plus grand État membre et en plus de cela, nous avons une petite divergence de vue quant à l'avenir des quotas laitiers dans notre pays entre la Région flamande et la Région wallonne.

Ici, je ne peux que me réjouir d'entendre MM. Ancion et Borsus sur cette nécessité de gérer l'offre, donc d'avoir toujours des quotas laitiers.

Je rappelle qu'à l'époque où on a installé les quotas laitiers, d'aucuns se sont opposés, parfois très violemment, à ces quotas laitiers et je constate qu'aujourd'hui, tout le monde les défend de façon unanime. Cela ne peut que me réjouir.

Cela montre effectivement que le marché doit être encadré, il doit être régulé pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier de ses activités. La prise de conscience, même tardive, est toujours une réjouissance pour l'ensemble des acteurs en ce compris évidemment, des agriculteurs.

Oui la Région wallonne défendra et continuera à défendre la gestion de l'offre, les quotas dans le contexte européen, puisqu'on ne peut pas mettre des mécanismes propres à la Région wallonne. Cela se décide évidemment dans un contexte européen et, plus globalement, au niveau mondial.

C'est très important. J'ai pris différents contacts en la matière avec différents États membres pour essayer de faire changer leur position. Dois-je vous avouer que les événements sur la crise économique et financière vont peut-être faire prendre conscience à certains États membres, voire à certaines Régions que le marché, laissé à lui-même, entraîne certaines dérives.

Si on veut effectivement atteindre cet objectif d'une agriculture à la fois rentable et familiale, c'est une obligation de continuer et de poursuivre cette politique des quotas.

Pour votre bonne information sur les transferts ainsi que sur ce qui existe au niveau de la Région, la somme des livraisons corrigées des mois d'avril, mai, juin, juillet, comparée, à la moyenne calculée sur la période 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 en ce qui concerne les mêmes mois, démontre un déficit de 74 millions de litres, ce qui est plus important que l'augmentation du quota.

Cela veut dire que l'effet des 2 % existe déjà au travers de l'ensemble de ces quotas revus et corrigés en fonction des calculs. Or, à l'époque, cela n'a pas eu d'influence sur le prix.

Quand vous dites que ce sont les 2 % qui ont fait basculer les choses au niveau des prix, je ne peux pas être d'accord avec cet avis-là. En effet, avant même la mise en œuvre de ces 2 %, les prix avaient déjà chuté. Donc, c'est un facteur certainement aggravant, mais ce n'est pas le facteur principal. Il faut juste remettre les choses à leur place par rapport à cela.

Je ne peux que regretter, comme vous, le démantèlement de l'organisation commune du marché du lait.

Alors maintenant pour faire basculer les choses, je vous dis que les contacts sont nombreux; la France joue un rôle important en la matière certainement au travers de la conservation de la gestion de l'offre au niveau européen et les contacts se poursuivront en espérant que dans les prochaines semaines, on puisse fondamentalement revoir les choses.

C'est vrai que le signal donné des 2 % au-delà des 2 %, c'était déjà un premier positionnement de l'ensemble des Régions ou des Pays, sur l'avenir des quotas laitiers.

Je rappelle que les 2 % ne sont pas récurrents. On doit à chaque fois décider, de façon annuelle, la réalité de cette augmentation. Peu importe, c'était déjà un premier tour de table par rapport au positionnement sur l'ensemble de l'avenir des quotas laitiers.

Je suis étonné de la position de la Flandre, mais les discussions ne sont pas terminées. Je suis d'autant plus étonné de la position de la Flandre que la situation en Flandre par rapport aux quotas laitiers est bien plus compliquée à faire atterrir que chez nous, si on devait faire atterrir le système, ce que je ne souhaite évidemment pas.

Nous avons une évolution tout à fait différente des quotas laitiers, notamment du prix, etc. Cela a été géré de façon plus raisonnable, où on a visé d'abord l'accessibilité pour les jeunes à reprendre du quota. Il y a eu une distribution de ventilation qui a été bien plus harmonieuse, bien plus solidaire et bien plus efficace qu'ailleurs en Belgique ou en Europe. On ne peut que s'en réjouir.

Il a fallu prendre des dispositions au fil du temps pour arriver à cette réalité aujourd'hui. Je m'en félicite et je m'en réjouis personnellement.

J'ai été étonné sur certains points de propositions que vous pouvez faire ou que vous pouvez relayer. Concernant le financement des mécanismes régulateurs du marché du lait, bien sûr je le souhaite certainement mais dans un contexte européen. Dans un contexte belge, c'est un non-sens par rapport à la réalité ou alors on dit plus d'Europe et chacun reprend ses billes. Je ne suis pas sûr que c'est cela la volonté qui serait la vôtre. En tout cas, ce n'est certainement pas la mienne.

Deuxième proposition que vous faites : pourquoi demander aux producteurs de lait de financer des mécanismes régulateurs qui, antérieurement, étaient financés au niveau du budget européen puisque vous parlez du montant de 0,5 centime par litre, qui semble bien modeste à première vue, mais qui représente une charge quand même de 16.639.487 euros pour les producteurs.

Je ne la comprends pas cette proposition puisque c'est mettre une charge supplémentaire sur le dos des producteurs. Je ne suis pas certain que c'est ce qui est recherché par ceux qui vous ont fait cette proposition que vous relayez ici.

Dernier élément. Il n'existe pas d'exonération des pénalités. Il s'agit simplement pour l'État membre de

récupérer le prélèvement qui est dû, sans plus. Il n'y a pas de pénalité au-delà de la charge que cela représente pour l'État membre qui est sanctionné. Ce qui est assez logique, il n'y a donc pas une pénalisation supplémentaire au-delà de cette charge. Bref, on ne gagne rien, on ne perd rien par rapport à cela, mais on ne sanctionne pas au-delà.

Aujourd'hui, je ne le souhaite pas non plus, certainement pas ce type de dépassement.

Concernant par contre les mécanismes souples de régulation, la protection effective des marchés intérieurs, je ne peux que vous rejoindre sur les différentes propositions.

Je vous ai donné techniquement les quatre premiers points qui sont importants en termes de souplesse qu'on a utilisés. J'ajouterai un point ici. Je me suis battu au mois de juin pour déposer un point au niveau du Conseil européen sur les regroupements possibles. Rappelez-vous la France a été sanctionnée pour cela. Ainsi, qu'il y ait une corrélation beaucoup plus forte entre les producteurs, les différents acteurs, l'ensemble de la filière par rapport aux prix qui sont pratiqués. C'est le regroupement finalement des producteurs.

J'ai été étonné de la réponse positive pour une fois de la Commissaire, elle n'a pas balayé d'un revers de la main la proposition que j'ai pu faire, qui a été soutenue par la France, qui a été soutenue par le Grand-Duché du Luxembourg notamment.

C'est un élément important. Nous disposons d'outils que j'ai mis en place. Notamment, le regroupement des producteurs laitiers, des associations de producteurs laitiers qui sont évidemment autant d'outils possibles pour pouvoir faire face à la réalité actuelle. Cela sauve-t-il le marché et les producteurs ? Non, mais les outils sont utilisés. Il y a des demandes faites au niveau du Conseil européen pour bénéficier d'outils et de systèmes plus protecteurs et plus forts pour les producteurs laitiers.

Je pense que le mot « solidarité » doit continuer à intervenir par rapport à la Communauté germanophone. Souvenons-nous des difficultés et des divisions des producteurs face à la réalité de certaines laiteries. Je ne peux que le regretter et ne peux que me réjouir des solutions trouvées pour essayer des contrats très importants, qui représentent plus ou moins 12 % aujourd'hui vu le réel attrait pour la production de la Région wallonne.

Bref, si on avait perdu ce contrat en 2005, nous serions dans une situation difficile, voir catastrophique. Je pense que nous avons réussi cet enjeu au niveau des contrats. Au-delà de l'aspect purement économique, intervient l'aspect humain, très important par rapport à votre Région.

Il est vrai que l'on constate aujourd'hui des différences de prix sur le marché en fonction des contrats des producteurs.

Les différences peuvent être importantes. En effet, elles tournent autour des 4 à 5 francs entre les différents acteurs. C'est interpellant. Nous avons des discussions qui sont importantes et j'ai rencontré à de nombreuses reprises toute une série d'acteurs importants pour faire en sorte que d'une part, nous puissions être plus forts sur le marché intérieur wallon, et d'autre part, que nous ayons une force à l'exportation plus importante.

Des contacts seront encore pris avec l'ensemble des acteurs, dans les prochains jours, les prochaines semaines pour avoir encore une filière suffisamment forte. Il est vrai que nous représentons 2,4 % de la production de l'Union européenne. C'est à la fois peu, mais c'est à la fois beaucoup également si on met cela dans un contexte plus local.

Notre ambition est d'une part, de réussir ce pari de l'ensemble des acteurs des laiteries dans notre Région, et de pouvoir percer et rentrer sur certains marchés ou, faire rentrer certains acteurs sur des marchés extérieurs.

Cela, quoi qu'il arrive, sera positif. Après la bataille politique qui va s'engager, j'y mettrai toute ma volonté pour faire en sorte que nous sauvegardions cette gestion de l'offre dans notre Région.

Il y a un réel problème par rapport aux pays de l'Est qui n'ont que faire des quotas laitiers, ne sont pas concernés et ont ainsi, une position très libérale sur le sujet de liberté de marché totale, mais avec les conséquences qu'on peut connaître.

Concernant les crédits de soudure, nous n'avons pas les mêmes chiffres, mais nous pouvons faire le point à ce propos sans aucun problème.

**M. le Président**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour les différents éléments de réponse et je constate que sur le plan de l'objectif, nous sommes sur la même longueur d'ondes. Il ne faut pas quitter ce mécanisme de quotas laitiers.

Les inquiétudes portent sur la méthode employée pour transformer l'objectif en résultat tangible. Je comprends parfaitement que la Région wallonne n'est qu'un petit pion à l'échelle européenne. J'ai bien compris que la question ne peut pas être résolue à travers la seule politique régionale. Il faut jouer dans un contexte européen. C'est avec inquiétude que j'acte les positions qui ne peuvent pas être plus divergentes entre les différents États membres, notamment, les pays de l'Est et certains pays qui pratiquent une espèce de libre marché par rapport à la production laitière, tandis que d'autres pays, notamment la Belgique et la France, souhaiteront plus asseoir la production laitière sur des mécanismes régulateurs.

Un point important, ce sont les négociations qui doivent avoir lieu entre les producteurs, l'ensemble des commerçants et les grandes surfaces. Cela aura des conséquences sur les prix pour le consommateur.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces différents éléments de réponse. Je prends bonne note du plaidoyer qui est le vôtre, associé aux autres représentants de notre pays sur le plan européen.

Deuxièmement, la dynamique du soutien aux filières du secteur est très importante. C'est une voie qu'il faut continuer à exploiter.

Je confirme que la situation est très alarmante pour de nombreux producteurs qui sont au bord du gouffre.

Il y a vraiment une extrême urgence de pouvoir agir en la matière ou agir avec toute la force et la conviction nécessaire.

## INTERPELLATION DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la première année d'application de l'aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour développer son interpellation.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'AIDA est un dossier relativement complexe, j'en conviens, mais essentiel au développement des exploitations agricoles de la Région wallonne et plus particulièrement aux jeunes désireux de se lancer dans ce métier. Ce qui constitue un véritable challenge.

Voici près de deux ans – arrêté du 24 mai 2007 qui a pris effet rétroactif au 1er janvier 2007 – que l'aide à l'investissement, nouvelle mouture, a été mise en place. Dès lors, il me semble essentiel d'apporter quelques éléments de réponse nécessaires aux interrogations qui subsistent.

Dans un premier temps, il me semble important de réaliser un état des lieux de l'ancien Fonds d'Investissement agricole. Tous les dossiers rentrés sous ce fonds ont-ils été finalisés ? Cet aspect du dossier est-il réellement clôturé ?

Concernant l'AIDA, pouvez-vous nous fournir le nombre de dossiers rentrés ?

Quel est le taux finalisé de ces dossiers ? Quel est, respectivement, le taux de dossiers acceptés et le taux de dossiers refusés ? Concernant les dossiers jugés défavorables, qu'en est-il exactement ? Étant donné que certains dossiers ont reçu un avis défavorable, quels sont les moyens auxquels peut recourir le demandeur pour obtenir une nouvelle décision ?

Y a-t-il possibilité d'apporter des pièces justificatives afin de régulariser les dossiers ?

En outre, certaines erreurs ont été commises par les consultants eux-mêmes pendant la période dite de transition, soit à la fin de l'année 2007. Pendant cette période d'adaptation, vous aviez promis aux agriculteurs d'être plus tolérant face aux erreurs dues à la jeunesse de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Qu'en est-il de cette tolérance ? Des mesures sont-elles prévues afin d'accélérer la procédure relative à la construction des bâtiments agricoles ?

Plus précisément, quel est le nombre de dossiers introduits dans le cadre d'un changement de matériel ? Quel est le taux de dossiers jugés favorables ? Quelles sont les principales raisons avancées justifiant le refus de l'aide ?

Concernant le stage lors de l'installation, je constate que celui-ci est reporté au 1er janvier 2009. Ce report n'était-il pas prévisible dès le départ ? Quelles garanties apportez-vous quant à la mise en œuvre correcte des stages début 2009 ? Quel est le nombre d'agriculteurs agréés comme « maîtres de stage » ? *A priori*, combien en faut-il pour encadrer les jeunes touchés par cette mesure ? Seront-ils nombreux ou suffisants en janvier 2009 ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous rejoins sur le fait qu'il existe une complexité forte dans ce dossier. On compte quatre règlements européens en matière des aides à l'investissement.

Cela est dû, notamment, aux changements concernant le matériel de remplacement sur la non-rétroactivité. Voilà deux éléments essentiels qui ont changé fondamentalement les règles du Fonds d'Investissement Agricole. Nous avons dû adapter nos règlements avec la complexité que cela peut représenter.

Auparavant, on pouvait demander une aide à l'investissement par après, ce que l'on ne peut plus faire aujourd'hui. Nous avons pris un arrêté le 18 juillet dernier qui est en discussion avec le secteur et qui fait suite à l'avis du Conseil d'État afin d'apporter, suite à ces changements, la plus grande souplesse au système. J'irai le plus loin possible par rapport aux règles européennes et nous serons les plus généreux au niveau de l'Europe. Je ne peux pas faire mieux ni plus.

Je reconnais que nous devons améliorer la rapidité dans le traitement des dossiers. M. Daerden a marqué son accord pour engager du personnel supplémentaire.

Les aides à l'investissement, c'est 175 millions d'euros pour la période 2007-2013. Elles ont largement augmenté en Région wallonne et elles augmenteront encore.

Concernant le FIA, c'est-à-dire les vieux dossiers, ils ont tous été traités sauf une dizaine provenant de Malmedy car nous n'avons pas assez d'agents de langue allemande et nous avons du mal à les trouver.

Pour ce qui est des AIDA, plus de 2.000 dossiers ont été rentrés. Quarante pourcents sont en service extérieur pour analyse, 30 % sont arrivés au service central et 30 % ont été traités. Environ 60 % des dossiers sont favorables, les autres étant défavorables. Les causes des réponses négatives sont liées à la référence « revenus », au matériel de remplacement et à l'incohérence du budget présenté.

Il existe une possibilité de révision de ces dossiers. Les recalés peuvent introduire un recours chez moi. Il y en a 30 aujourd'hui.

Nous avons différentes pistes pour remédier aux problèmes constatés. Nous pensons à une référence revenus différente, plus facilement applicable. Ce serait une différence revenus moyenne, dans un ratio de 1 à 3 plus facilement calculable. Le but est de ne pas aider les agriculteurs qui n'en ont pas besoin mais de nous concentrer sur ceux qui doivent réellement être aidés.

Concernant le matériel de remplacement, c'est un élément qui existe dans le règlement européen. Dans le premier arrêté, j'avais mis des références d'amélioration de la productivité. Je veux aujourd'hui arriver à un système plus souple. Cela ne figurera plus dans l'arrêté, mais ce sera une instruction donnée à l'administration.

Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant.

J'ai également demandé que l'on puisse expliquer à l'agriculteur en quoi son budget est incohérent. Il y a tout un travail à réaliser de présentation et de prise en compte des aspects comptables.

Quant aux stages pour jeunes, la règle sera applicable au 1er janvier prochain. Entre 120 et 150 dossiers sont traités annuellement. Dans 10 % des cas, l'expérience professionnelle et la formation sont insuffisantes par rapport aux exigences demandées. Or, les consultants nous disent qu'il devrait être possible de revoir les choses dans certains cas, qu'il faudrait pouvoir entendre les gens. Nous devrions l'envisager afin de voir si on ne peut pas accepter un dossier qui, même s'il ne remplit pas toutes les exigences, comporte des aspects positifs en matière de rentabilité notamment. Cependant, je ne veux pas donner de faux espoirs, tout doit être validé prochainement. Le nombre de stages devraient croître à l'avenir.

Mon engagement dans ce dossier est total. La mise en œuvre effectuée par l'administration est vérifiée et contrôlée. Nous donnons les moyens pour accélérer les procédures.

Le FIA avait mis quelques années pour être opérationnel. Dans cette nouvelle structure, on ne peut pas viser l'ensemble des cas, il faut mettre en place une jurisprudence.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Pouvez-vous me transmettre votre réponse écrite ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous les donnerai sans aucun problème.

Ainsi, 40 % des dossiers sont en service extérieur pour instruction et analyse et 30 % des dossiers sont arrivés au service central et ont été traités.

Comptez qu'il y a environ 65 % des dossiers qui sont favorables, et le reste des dossiers sont défavorables.

Dans les dossiers défavorables, il y a des dossiers incomplets et des dossiers qui ont échoué. Il y a également des dossiers où les demandeurs ont abandonné.

Il y a d'une part la référence « revenus » et les unités de travail, le matériel de remplacement et l'incohérence du budget présenté.

Alors sur ces trois points-là, j'examine chaque dossier et analyse les raisons pour lesquelles mon administration marque un avis négatif.

Les demandeurs qui ont un dossier défavorable peuvent introduire un recours en mon Cabinet. Une trentaine de recours sont actuellement rentrés et vont être rapidement étudiés.

Le budget incohérent, la référence revenus et matériel de remplacement entraînent un avis défavorable.

L'objectif est d'aider et de concentrer les aides aux agriculteurs qui en ont réellement besoin.

Concernant le matériel de remplacement, c'est difficilement calculable, à la fois pour le demandeur, pour le consultant et pour l'administration. Je vais me diriger vers un système qui sera un système plus souple. Il ne sera pas inscrit dans l'arrêté mais ce sera une instruction qui sera donnée à l'administration.

Je ne peux pas vous en dire plus mais la référence sera beaucoup plus claire simplifiée pour chacun.

À nouveau, le but n'est certainement pas d'exclure, mais d'éviter des incohérences dans l'exploitation même.

Concernant l'incohérence des budgets, j'ai demandé qu'on explique à l'agriculteur le pourquoi de l'incohérence de son budget. Cela demande beaucoup de temps, de présentation en termes de comptabilité au niveau agricole. Reconnaissons qu'il n'y a pas suffisamment d'harmonisation.

Dans le type d'incohérences qui peuvent exister, ce sont par exemple, des différences entre le nombre de personnes qui travaillent sur l'exploitation. Voilà un élément qui peut intervenir. Il y en a d'autres. Je vous donne un exemple parmi d'autres. Il est certain qu'en travaillant avec le secteur et en travaillant avec la FWA,

on vise les dossiers pour comprendre, derrière ces budgets incohérents, la réalité qui se cache.

En ce qui concerne les stages pour les jeunes, la règle sera d'application au 1er janvier de l'année prochaine. Cette règle constitue un changement important pour tous ceux qui font le choix de reprendre une exploitation agricole. Ce choix doit être réfléchi et préparé. Le stage doit y contribuer. Entre 120 et 150 dossiers de première saison sont traités annuellement.

Je me permets d'ailleurs de faire une petite parenthèse, pas longue, Monsieur le Président.

On a constaté sur l'expérience professionnelle qu'elle n'est pas atteinte ou bien, la formation n'est pas suffisante.

Pour terminer, vous savez que c'est le Ministre de la Formation qui agrée les maîtres de stage. Leur nombre, j'espère, devrait croître dans les prochaines semaines. Ils sont proposés par les structures d'encadrement. La moindre des choses, c'est qu'ils puissent être opérationnels sur le terrain.

J'ajouterai un tout dernier élément. Il est clair qu'à l'époque, le Fonds d'investissement, le FIA a mis quelques années avant d'être opérationnel à 100 % vu une jurisprudence qui s'installe inévitablement sur l'ensemble du territoire.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les différentes réponses qu'il a pu m'apporter. Je compte bien recevoir les différents détails et les chiffres.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On ne va pas vous donner les statistiques. Pour vous donner les chiffres, il faut aller vérifier chaque dossier et chaque élément. Je dois affecter deux ou trois fonctionnaires là-dessus pendant huit à dix jours. Pendant ce temps-là, ils ne traitent pas des dossiers.

Ne m'en veuillez pas.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je crois que vous exagérez un peu.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a 2.140 dossiers. Si on doit viser 2.148 dossiers sur une dizaine de critères différents, comme vous le demandez, cela fait 20.000 critères à vérifier. Cela fait quand même du travail. Je ne peux pas demander plus que ce qu'on peut me donner dans des délais acceptables.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je peux comprendre que pour l'administration, ma question représente beaucoup de travail.

Je souligne tout à fait le travail de l'administration, mais il est de mon rôle à un moment donné de faire le point par rapport à ce dossier.

Il est quand même grand temps de clôturer cela et de faire avancer les dix derniers dossiers rapidement parce qu'il est vrai que les gens qui n'ont pas leur réponse pour ce FIA s'appauvrissent du point de vue trésorerie. Une fois que le dossier est passé, on donne l'accord à la banque. La banque rembourse la différence entre le taux d'intérêt obtenu et le taux d'intérêt réellement payé. Vous savez comme moi que la trésorerie des agriculteurs est difficile. Faire avancer ces dossiers est pour moi très important.

J'en reviens maintenant aux dossiers AIDA. Je pense que pouvoir bénéficier de recours auprès de vous est une avancée très importante. Combien de temps avez-vous pour pouvoir répondre à ce recours ? Comme vous le savez, l'agriculteur doit remettre son dossier, attendre votre réponse avant d'investir.

Dans l'agriculture, il faut attendre la réponse. Il faut que les délais soient évidemment très courts. Si vous attendez un an pour avoir votre réponse, cela met évidemment le secteur en péril.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En date de fin septembre, il n'y a jamais eu autant d'investissements dans le secteur de l'agriculture que cette année 2008. Cela veut dire qu'on est en train de battre le record de l'année 2006 qui est une année historique au niveau des investissements. AIDA en tant que telle n'a pas empêché les investissements.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Par rapport aux revenus moyens, vous voulez faire une avancée, je vous demande de la mesurer pour le bien des agriculteurs et en concertation avec la FWA.

Sur le fond du dossier nous ne sommes pas d'accord en matière d'AIDA. La période transitoire se termine et il est temps aujourd'hui que les agriculteurs aient réellement accès à une aide agricole de la Région wallonne. En cas de refus, il faut un recours et une tolérance de la part de la Région wallonne.

## INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES JOINTES

## INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES SANGLIERS »

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES SANGLIERS »**

**QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES PÉPINIÈRES ABANDONNÉES ET LES DÉGÂTS DE GIBIER »**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les dégâts causés par les sangliers »; la question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la réparation des dégâts causés par les sangliers » et la question orale de M. Wacquier à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les pépinières abandonnées et les dégâts de gibier ».

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger récemment, dans le cadre d'une question d'actualité, sur les dégâts causés par les sangliers. Ayant eu de nombreuses réactions à la suite de cette intervention, je me permets de revenir aujourd'hui plus longuement et surtout, plus concrètement, sur ce sujet avec, notamment, une série de propositions.

Il faut agir, aller beaucoup plus loin. Des habitants de Jambes, du quartier de Géronsart, m'ont remis une copie de la pétition qu'ils vous ont envoyée ainsi qu'à M. Etienne. Ils en ont assez des sangliers.

Les agriculteurs sont confrontés à des dégâts importants et il est très difficile d'être indemnisé. La biodiversité est également victime des sangliers.

Pour rappel, l'état de l'environnement wallon le confirme : « Les populations de grands ongulés ne cessent de croître en Région wallonne. Et cette progression est devenue problématique pour la sylviculture, 1'agriculture et la biodiversité. » En 2007, la population de sangliers était estimée à quelque 21.000 individus, soit un triplement de l'effectif en 20 ans. Les raisons de cette prolifération sont multiples : meilleures conditions alimentaires, hivers cléments, augmentation des superficies boisées, présence de zones non chassées et prélèvements par la chasse parfois insuffisants.

Nous constatons en outre une situation de danger pour les automobilistes le long des routes. Il faut que cela cesse et examiner des mesures complémentaires. Si l'on constate une zone de surpopulation, il faut envisager une éradication partielle.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas très précis ce que vous proposez.

**M. Borsus** (MR). – Je suis ouvert à la discussion et je ne veux rien imposer.

La situation est aiguë et j'en appelle à une réaction forte.

Je propose donc, notamment après concertation avec la Fédération wallonne de l'agriculture, différentes pistes pour résorber ce problème de surpopulation :

– autoriser les tirs nocturnes en plaine;
– pouvoir chasser deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à minuit;
– ne pas interdire les battues pendant le week-end comme c'est le cas dans certaines communes;
– interdire certaines restrictions de tirs;
– reconnaître le sanglier comme espèce nuisible;
– lancer de véritables campagnes d'éradication dans certains endroits;
– modifier les conditions de nourrissage.

Je souhaite également que l'on crée un mécanisme d'indemnisation pour les victimes des dégâts occasionnés par les sangliers

**M. le Président**. – La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). – La problématique du gros gibier en surnombre et des dégâts occasionnés par celui-ci est bien connue de tous, et certainement dans le sud Luxembourg. Il s'agit d'une problématique environnementale mais également économique.

Le débat n'est pas neuf, il a été entamé au mois de mars.

À la suite des différentes interpellations et des contacts que vous avez eus avec les agents de la DNF, vous avez pris la responsabilité de tenir une table ronde, mettant en place l'ensemble des acteurs victimes et acteurs actifs pour essayer de dégager des pistes en vue de trouver des solutions qui puissent être équitables et équilibrées au regard de l'ensemble des enjeux. C'est ainsi qu'il y a une délégation du Conseil supérieur de la chasse wallonne qui était présente autour de cette table, l'Union des Villes et des Communes, les propriétaires privés, les pépiniéristes, les agriculteurs, ainsi que la fédération des chasseurs de grand gibier.

Toute une série d'idées ont été lancées à l'époque. Nous les avons évoquées, pour la forfaitarisation des calculs de l'indemnisation des dégâts aux agriculteurs, sur la révision du plan de tir, sur la surpopulation des bestiaux, on parle maintenant de 56 cervidés par 10.000 hectares, alors que la situation normale, me

semble-t-il, est de 27. Je ne suis pas technicien, mais ce sont des chiffres qui ont été lancés. Les problèmes de sécurité au niveau des voiries ont également été soulevés, avec la pose et l'enlèvement de clôtures. Faut-il les remettre ou pas ? Ce sont des débats qui ont été lancés. Aucune solution ne peut être prise dans la précipitation. Ces travaux ont permis l'élaboration de discussions.

Sur la base des informations dont je dispose, les chasseurs tirent à grands coups, même si parfois ils tirent à côté, ce qu'on peut déplorer. Je peux vous donner l'exemple de la forêt d'Anhée où les premières chasses ont été phénoménales. Ils ont tiré comme jamais. On se demande si les plans de tir ne devront pas être modifiés ou adaptés au regard de la population dans ces forêts. C'est l'occasion, avec vous, de faire le point sur la question aujourd'hui.

Je me permets en plus de poser un autre débat, Monsieur le Ministre, sur la problématique de l'indemnisation des agriculteurs, et plus particulièrement sur la problématique de la procédure.

Actuellement, cela fonctionne par le biais du dépôt d'une requête entre les mains du Juge de Paix. Celui-ci décide de réunir les chasseurs et agriculteurs sur le terrain en présence d'un expert, pour valider l'existence ou l'inexistence de dégâts. Toutefois, ce principe est intervenu en date du 21 mars 2007, un arrêt de la Cour d'Arbitrage qui a déclaré l'article 7*bis* de la loi de 1882, modifiée par la loi de 1961, comme étant inapplicable pour les dégâts de gros gibiers. En clair, cet arrêt concernait la problématique des lapins, des dégâts causés par les lapins dans le Nord de notre pays.

La Cour a considéré que la manière d'introduire la procédure devait se faire par le biais d'une citation et non plus par le biais d'une requête.

Il y a un débat entre juristes sur la portée de cet arrêt. Quant à savoir si le mode d'introduction des actions judiciaires devant la Justice de Paix doit se faire par requête ou par voie de citation, la nuance n'est pas que de la nuance.

Sur le fond, il y a un important problème de recevabilité des actions. Il y a un risque qui se pose et la question est adressée systématiquement devant les Juges de Paix.

Certains Juges de Paix ont répondu qu'ils ne considéraient pas devoir prendre en considération cet arrêt, car il avait été rendu par une Chambre composée de magistrats néerlandophones pour ce qui concernait les dégâts de gibiers. Ils ne se considèrent pas liés par cet arrêt, mais il y a différentes questions préjudicielles qui ont été posées devant la Cour constitutionnelle et qui vont devoir obtenir une réponse dans l'avenir.

Je pense qu'il y a une réflexion à mener car la requête est un mode d'introduction qui se faisait de manière simple, abordable et sans coût pour l'agriculteur, ce qui n'était pas négligeable.

La citation doit se faire par le biais de l'intervention d'un huissier, d'un avocat, avec une audience de plaidoirie, une constitution de dossier, un jugement, des désignations d'experts et, avec les modalités liées à l'expertise lourde, longue et coûteuse.

Je pense qu'il faudrait appréhender ce problème dans les meilleurs délais. J'aimerais connaître votre sentiment par rapport à cette question.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

**M. Wacquier** (PS). – Mon intervention concerne les pépinières, et plus particulièrement « la Capitale wallonne de la Pépinière », à Brunehaut. En effet, nous produisons plus de 60 % de la pépinière wallonne sur 350 hectares. Cette production est exportée vers l'Allemagne, le Benelux, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et la Corée depuis peu.

La problématique qui m'amène à vous solliciter aujourd'hui concerne les parcelles de pépinières abandonnées et les dégâts de gibiers qui en découlent.

Il faut savoir que, sur les 350 hectares de pépinières que compte l'entité de Brunehaut, certaines parcelles de pépinières sont abandonnées depuis plus de douze ans. De par cet abandon, ces parcelles ne sont plus reprises en tant que pépinières et échappent ainsi à toute forme de contrôle de l'AFSCA. En corollaire, elles constituent des réservoirs importants de maladies, chancres, ronces, etc.

Vous savez que, pour pouvoir produire, exporter et vendre, des contrôles réguliers sont effectués et qu'en cas de maladie, une seule parcelle peut provoquer des conséquences dramatiques, avec la perte du certificat phytosanitaire et une chute économique globale irréversible de tout un secteur.

Les parcelles abandonnées sont devenues un danger réel et elles risquent de contaminer les pépinières saines. Ces parcelles abandonnées deviennent un réservoir d'insectes, de maladies, mais également, de petits et grands gibiers. Cela engendre un préjudice important au niveau économique et un travail parfois de plusieurs années, gâché.

Le Conseil cynégétique reste assez discret.

Les actions civiles aboutissent difficilement car l'origine du gibier n'est pas toujours très précise.

Dans le CWATUP, il n'y a aucun article faisant référence à la destruction de cultures après 12 ans d'abandon. En effet, aucune allusion n'est faite aux pépinières forestières, fruitières, ornementales ou de conifères.

Mes questions sont simples. Elles concernent, d'une part, la possibilité d'une éventuelle modification du CWATUP pour rendre obligatoire la destruction d'essences forestières ornementales et conifères après douze ans d'abandon.

D'autre part, est-il envisageable de donner l'autorisation de détruire tout gibier se trouvant à l'intérieur d'une pépinière ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, merci aux différents intervenants, cela me donne l'occasion évidemment de refaire le point sur la situation.

Je ne vais pas vous relire l'ensemble des mesures que j'ai prises dès mon entrée en fonction. Ce problème était déjà bien présent lors de ma prise en fonction.

Différents éléments ont été mis en œuvre :

– la souplesse au niveau de la destruction avec l'avis de l'ingénieur, et non plus celui du Ministre;
– la simplification au travers d'une déclaration de battue pour les sangliers;
– la battue dans les maïs à partir du 1er août.

Si certains chasseurs ne jouent pas leur rôle, on peut mettre en œuvre toutes les mesures possibles, ça ne changera rien.

Les sangliers prolifèrent par toute une série de facteurs :

– les périodes de chasse largement réduites durant la période 1999-2004;
– des phénomènes météorologiques;
– des phénomènes de nourrissage;
– etc.

Le problème de la prolifération des sangliers est fort présent dans le Nord du sillon Sambre et Meuse. L'une des possibilités qui existent pour la freiner réside dans les conseils cynégétiques qui ont un rôle à jouer.

Les conseils cynégétiques ont un rôle à jouer. Je vous rappelle ici que certains conseils cynégétiques ont pris des dispositions au travers de leur règlement d'ordre intérieur pour interdire et sanctionner le tir de laies de plus de 50 kilogrammes, les verrats de plus de 60 kilogrammes, etc. J'ai ouvert le robinet au maximum et certains conseils cynégétiques l'ont fermé de par leur règlement d'ordre intérieur. C'est inacceptable.

C'est intolérable car c'est aussi, dans certains endroits, une course folle vers les locations de chasse de plus en plus chères pour rentabiliser au maximum. Il faut du gibier pour payer des actions, des droits à la journée, etc., avec toutes les dérives que cela peut représenter.

Ce rôle-là est essentiel au niveau des conseils cynégétiques. Concernant le sanglier, les plans de tir ont été revus de façon exponentielle. L'augmentation des quotas est énorme pour cette année.

Il y avait là aussi, des abus. En effet, il y avait toute une série de règlements d'ordre intérieur qui interdisaient toute une série de choses.

Quelles sont les dispositions nouvelles pour cette année ? Fin novembre, nous ferons le point. Si les quotas ne sont pas atteints à hauteur de 75 %, ils seront redistribués au sein des conseils cynégétiques. Si les 75 % ne sont pas atteints, il y aura la possibilité pour d'autres chasseurs de pouvoir exercer et de pouvoir atteindre ce quota par d'autres moyens. Je pense que c'est une bonne décision.

Concernant l'ensemble des autres éléments. On a parlé du nourrissage. Comme vous l'avez souligné, il est très difficile de venir avec des propositions concrètes pour l'instant. J'ai réuni une table ronde et elle s'est réunie à plusieurs reprises entre les différents acteurs : agriculteurs, forestiers, chasseurs, l'Administration, etc., afin de faire des propositions concrètes sur différents points : le nourrissage, l'ensemble des dates d'ouverture, les modifications de la destruction, l'ensemble de l'indemnisation.

Une dizaine de points ont été étudiés. Il s'agit de grands sujets comme la mise en place d'indicateurs, la création d'organes paritaires, les réglementations des périodes d'ouverture pour la chasse, la discussion plus souple des plans de tir, les sanctions réellement dissuasives, la diminution des loyers de chasse, les interdictions partielles, générales du nourrissage, les recommandations, mettre à plat la politique des clôtures, le règlement des dégâts de gibier.

Pour les cervidés effectivement, cette table ronde doit terminer son travail. Ils ne sont pas d'accord entre eux sur les différentes mesures à prendre. Ils vont à nouveau se réunir dans les prochains jours. Je les encourage vivement à le faire et très rapidement, pour émettre de nouvelles propositions concernant le sanglier.

Cela étant, par rapport à la réalité de ce qui se passe aujourd'hui, on peut agir de façon ponctuelle dans certains endroits.

À Wépion, par exemple, on a placé des cages de capture qui ont montré un effet très relatif par rapport à ce qu'on a pu capturer. Il y a des battues spécifiques qui ont été organisées. Des mesures supplémentaires peuvent donc être prises sans aucun problème.

Je reviendrai vers vous dans les prochains jours, avec les recommandations qui m'ont été faites. Je prendrai mes décisions par rapport à ces recommandations.

Cette table ronde se réunit depuis trois ou quatre mois. Il est temps qu'ils se mettent d'accord. Je tiens à souligner la grande qualité de leurs échanges mais, tenons à l'esprit qu'il s'agit d'une matière très sensible.

Concernant la pépinière citée, l'article du CWATUP prévoit un permis d'urbanisme pour le boisement. La zone peut donc être boisée. Toutefois, si elle devient agricole, il faut une demande de permis d'urbanisme. Ce qui importe, c'est de savoir si ces pépinières abandonnées sont couvertes par un permis d'urbanisme. Si ce permis est expiré et que les parcelles sont toujours boisées, il y a vraisemblablement infraction. J'en ferai part à mon Collègue, André Antoine, afin que soit demandé au fonctionnaire délégué un rapport complet. Je ne crois pas utile de modifier le CWATUP dans le cas présent. Il y a sanction par obligation de remettre le terrain en l'état.

Concernant les destructions, chaque fois que j'ai reçu une demande émanant d'une autorité publique de destruction de cervidés, je l'ai acceptée. Nous sommes à un taux de 95 % de destruction de cervidés et de sangliers. N'hésitez pas à introduire des demandes de battue et de destruction. Sauf abus, elles seront accordées.

Un élément intéressant a été soulevé par M. Fourny sur les aspects juridiques et les délais.

Je vais demander à cette table ronde et à tous les acteurs qui s'y retrouvent qu'on puisse voir de quelle manière on pourrait clarifier les choses au niveau de l'ensemble des procédures et des aspects juridiques qui se trouvent derrière.

Pour le reste, je reviendrai vers vous une fois que j'aurai l'ensemble des éléments. Si vous voulez être associé d'une façon ou d'une autre, je n'ai strictement aucun problème. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues par rapport à un problème qui est réel sur le terrain et qui a des conséquences économiques, de sécurité, au niveau de la biodiversité dans notre Région.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces différents éléments de réponse. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la situation est extrêmement préoccupante et qu'elle nécessite des mesures complémentaires significatives.

Le processus consultatif est en route. Je pense qu'il faut lui donner une échéance, la période des chasses est en cours. Il faut qu'à la fin de cette période, la table ronde ait fini de discuter.

J'ai beaucoup de respect à la fois pour les chasseurs et pour les traqueurs.

Il faut agir rapidement, nous sommes tous d'accord, la situation est critique. Chacun doit remettre son avis afin de pouvoir, au final, trancher la question.

Je souhaite des résultats et je souhaite également que durant l'hiver, des dégâts ne soient pas observés dans le monde agricole et dans les quartiers.

Je réponds positivement à votre proposition de main tendue car je pense qu'il faut avancer dans ce dossier.

Pour le mécanisme d'indemnisation optimum, la procédure justice de paix elle a toute son importance du point de vue juridique. Par définition, on se trouve dans un contexte conflictuel où chacun va plaider devant le Juge de paix sa cause, avec son expert. Je plaide donc pour qu'il existe un mécanisme en amont de cela. Il faut tenter d'éviter de devoir se trouver systématiquement dans des relations conflictuelles, juridiques, plaidées par des avocats, et des situations qui sont difficiles pour les agriculteurs.

Que ce soit par les conseils cynégétiques ou par un mécanisme comme celui qui existe en France, je suis ouvert à discussion, mais il faut que l'on puisse évacuer la possibilité d'en arriver à un conflit de nature judiciaire.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quand je vous ai parlé que certains conseils cynégétiques avaient mis dans leur règlement d'ordre intérieur des dispositions allant à l'encontre des dispositions que j'avais prises, j'estime qu'il va falloir prendre des dispositions par rapport à cela. Ils prennent une responsabilité par rapport aux dégâts et sont donc responsables de façon beaucoup plus importante, de l'indemnisation des agriculteurs puisqu'ils n'ont pas voulu jouer leur rôle de régulation.

C'est une piste sur laquelle je travaille. Cela permettrait une compensation rapide aux agriculteurs.

**M. Borsus** (MR). – Je voulais terminer mon propos par un petit détour par le CWATUP. J'attire votre attention sur le fait que ces articles ne vont pas être modifiés au sens strict. Par contre ils vont quand même être modifiés dans le RESA *ter* qui est passé en première lecture au Gouvernement. La moitié du CWATUP va être modifiée et notamment, les procédures en général, dont les procédures qui vont s'appliquer en ce qui concerne les permis liés au boisement que vous avez évoqués.

Je partage ce message, il faut arrêter de modifier le CWATUP à tout bout de champ. J'attire votre attention sur le fait que ces articles sont quand même concernés par les modifications de toute une série d'articles sur le CWATUP.

Je suggère ainsi de ne pas hésiter à porter ce message au Gouvernement, si le RESA *ter* devait y venir en deuxième lecture dans les prochains mois.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). – Les réponses qui ont été apportées par le Ministre se veulent constructives et soucieuses de la réalité du terrain.

Concernant les conseils cynégétiques, le fait que les chasseurs s'arrangent entre eux en fin d'année me paraît être une bonne piste.

Je pense que c'est une formule qui doit aller dans le bon sens et qui permettrait peut-être de réveiller la conscience des uns et des autres par rapport à la responsabilité.

Je note l'excellente mesure prise par rapport à l'évaluation des quotas au 30 novembre. Je pense que la mesure est excellente et qu'elle va faire évoluer les choses dans le bon sens.

Concernant la table ronde, je note que les différents thèmes qui ont été abordés sont ceux qui ont été évoqués. Je pense que le travail devra atterrir à un moment donné. Je sais qu'il y a une volonté d'aboutir rapidement.

Si nous pouvions avoir comme échéance d'avoir des propositions claires pour la saison culturale 2009, ce serait parfait. Ce qui nous laisse encore six mois et pour le reste, nous ferons l'évaluation fin d'année.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wacquier.

**M. Wacquier** (PS). – Je tenais simplement à remercier M. le Ministre et je vais essayer d'appliquer les mesures générales.

**M. le Président**. – L'incident est clos.

*– La séance est suspendue à 12 heures 01 minute.*

*– La séance est reprise à 12 heures 08 minutes.*

## INTERPELLATION ET QUESTION ORALE JOINTE

## INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA COMMUNICATION RÉCENTE DE M. LE MINISTRE SUR UN « PLAN D'ACTION PICS DE POLLUTION » »

## QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LES PICS DE POLLUTION »

**M. le Président**. – Chers Collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la communication récente de M. le Ministre sur un « plan d'action pics de pollution » et la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le nouveau plan d'action pour lutter contre les pics de pollution ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

**M. Wesphael** (Écolo). – La semaine passée, vous avez communiqué au sujet de l'adoption par le Gouvernement wallon d'un plan d'actions « pics de pollution ».

Je ne puis que me réjouir de voir la Région prendre en charge cette question, suite aux récentes alertes en la matière et à la cacophonie qui s'en est suivie sur le terrain, je ne puis que vous interpeller sur le contenu exact de vos propositions et sur leur opérationnalité.

Si je m'en tiens à la notification du Gouvernement wallon de ce 2 octobre, je note que le Gouvernement approuve, d'une part, le « principe » « d'implémenter, à terme, des mesures généralisées de gestion du trafic », ainsi que certaines autres mesures et vous charge, ainsi que le Ministre Daerden, de solliciter les autres Régions pour déterminer un cadre contraignant à la mise en œuvre de ces mesures.

Vous avez communiqué l'écho sur l'adoption d'un plan qui à l'heure d'aujourd'hui, semble se résumer à un communiqué de presse dans lequel vous annoncez diverses mesures, certes, intéressantes, mais qui ne sont reposées sur aucune réalité concrète et aucun instrument légal et contraignant.

Je souhaite dès lors vous demander quelle est la force juridique de votre plan ?

Je souhaite également savoir sur quelle base allez-vous imposer des « limitations et arrêts de production » aux entreprises ?

Y a-t-il un support normatif ? Un décret ? Un arrêté ? À partir de quelle date ces mesures entreront-elles en vigueur ?

Vous parlez dans votre communication, de plans qui doivent être communiqués à l'Administration pour le 31 octobre 2008. De quels plans s'agit-il ? S'il s'agit de plans d'entreprises, comment celles-ci ont-elles été sollicitées ?

Vous évoquez le renforcement des mesures en matière de transport en commun. Ne nécessitent-elles pas une coordination avec votre Collègue M. Antoine ? Cela a-t-il été fait ?

Vous parlez également du rôle des Ministres de la Santé. Comment sont-ils impliqués ? Vous évoquez un système d'alerte par SMS, quelles en sont les modalités opérationnelles ? Sera-t-il opérationnel cet hiver ? Avez-vous pris contact avec un opérateur de télécommunication ? Selon quelles modalités peut-on s'inscrire à ce système ? Quel est le coût de cette opération SMS pour le citoyen, et pour le budget régional ?

Dans les communes, vous évoquez dans votre communiqué, des mesures de limitation de la circulation, voire l'interdiction du trafic de transit des camions ou de la circulation. Que doit-on lire derrière « limitation de la circulation voire interdiction » ? Qui sera responsable, sur le terrain, d'appliquer les mesures par rapport à la circulation et quelles en seront les sanctions pour en garantir le respect ? Avez-vous eu des contacts avec les zones de polices et le Parquet ? Quel accueil les zones de police et le Parquet ont-ils réservé par rapport à ces mesures ?

Quand l'entrée en vigueur d'un éventuel plan en concertation avec les autres régions est-t-elle prévue ?

Enfin, je relève que les communes doivent déposer un plan d'action. Sous quelle forme ? Avec quel niveau de contrainte ?

Votre communication me laisse penser que vous travaillez définitivement comme quelqu'un qui aime énormément les effets d'annonce. Même en fin de législature, vous ne semblez pas retenir les leçons et continuez à vous improviser gestionnaire dans un champ d'actions

dont vous ne maîtrisez ni l'étendue, ni le fond, ni les modes opératoires.

En cas de pic, je suis vraiment intéressé de voir sur quel bon bouton vous allez pousser pour que la population mobilisée soit informée de la nature des mesures contraignantes prises, pour que la police en garantisse l'application et pour que les infractions soient sanctionnées. Sans doute, allez-vous demander à votre Chef de cabinet de faire un SMS aux Gouverneurs de provinces ou aux automobilistes.

Je veux simplement dire qu'on ne peut que souscrire à une coordination évidemment entre Régions, par rapport aux pics de pollution, puisqu'on a été victime de ce manque de coordination.

J'ai entendu l'annonce du Gouvernement. Simplement, ce qui m'intéresse, c'est de connaître l'opérationnalité concrète de ce plan avec quelle échéance, avec quels moyens et avec quelle coordination.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Ministre, je commencerai par vous citer : « *Le nouveau plan d'action contre les pics de pollution sonne enfin la fin des situations surréalistes du passé* ». Il était effectivement temps que des mesures concrètes et efficaces soient prises afin d'éviter à l'avenir, de semer pagaille et panique en cas de pics de particules fines.

Cependant, je souhaiterais obtenir quelques précisions quant à ce nouveau plan d'action.

Celui-ci prévoit notamment trois seuils d'alerte. À quoi correspondent ces seuils et quelles sont les différentes phases prévues pour chaque seuil ? Qu'est-ce qui va changer pour les citoyens ? Que reste-t-il à finaliser avant l'application du plan ? Qu'englobe ce plan en termes de mesures ? Quel est le budget nécessaire à la mise en place du système d'alerte : coût des panneaux, envoi des SMS et autres choses ? Est-il également question d'assurer une coordination avec le Ministre Daerden ?

Tous les citoyens pourront être avertis gratuitement par SMS sur la base d'une inscription préalable. Où peuvent-ils s'inscrire ? Par quel biais seront-ils avertis de ce service ? À partir de quand ?

Il est également question de fermer et d'ouvrir les panneaux « 90 km/h » en cas de nécessité. Qui sera chargé de cette mission ? Combien de panneaux ont déjà été installés ? D'autres sont-ils prévus ?

Les particules fines voyagent. Une cohésion entre les Régions est donc nécessaire. Je pense d'ailleurs qu'un accord entre les trois Régions wallonne, flamande et bruxelloise a pu être dégagé afin d'uniformiser les procédures. Comment fonctionnera la coordination avec la Flandre et Bruxelles ? Quel sera le mode opératoire ?

Dans votre réponse à une question écrite, vous aviez évoqué l'installation de nouveaux analyseurs des concentrations de poussières fines dans l'air. Quinze nouveaux appareils devaient être installés, de sorte que, chaque station télémétrique serait ainsi équipée de ces analyseurs. Ces appareils ont-ils été mis en place ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci à M. Wesphael et à Mme Cassart de m'interpeller sur un sujet qui est, effectivement, très sensible.

C'est vrai que j'ai décidé de prendre ce problème à bras-le-corps en intervenant sur deux plans.

D'une part, sur les plans à long terme avec des réductions d'émission de particules fines. Des permis ont été revus et corrigés dans les régions de Charleroi et Liège. Je pourrais vous en donner la liste sans aucun problème.

On agit toute l'année avec un plan air-climat qui reprend des politiques en matière d'air sur les thermomètres que sont les stations de mesure, mais aussi, sur tous les autres paramètres de réduction de ces particules fines toute l'année.

Il est vrai que si on compare les choses, je vais travailler en pleine collaboration avec les ministres bruxellois et flamands, ce qui est le cas au travers de ce plan coordonné que j'ai moins médiatisé.

Je vous rappelle quand même, qu'à l'époque, il existait déjà des problèmes de pollution en Région wallonne et ils étaient mêmes plus importants qu'aujourd'hui puisqu'on voit une diminution importante. Allez voir sur le site de CELINE et vous verrez les diminutions réelles de ces émissions de pollution des PM 10 et des PM 2,5, cette année.

On ne peut que s'en réjouir. Je crois que c'est aussi la volonté politique qui est derrière.

Cela étant, le plus important, c'est de vous présenter, effectivement, l'ensemble du plan.

Premier élément sur lequel il fallait se mettre d'accord, c'était sur les seuils d'intervention.

Il y a trois seuils d'alerte qui sont déterminés et des mesures dans quatre domaines spécifiques. Ces seuils correspondent à trois niveaux de concentration moyenne en poussières fines, mesurées en temps réel par nos stations de mesure, réparties sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne et qui ont été étendues.

Le seuil de 70 µg/m³ est uniforme entre les trois Régions du pays, et présente un maximum de cohérence par rapport aux objectifs européens, lesquels sont fixés à 50 µg/m³ en moyenne par 24 heures, donc à court terme, avec la possibilité de 35 jours de dépassement, ce qui nous place dans un horizon moyen proche de 70 µg/m³.

De la sorte, sur la base d'une concentration moyenne de 70 µg/m³, en 2006, on a eu trois épisodes de quatre jours chacun, et en 2007, deux épisodes de quatre jours chacun.

En fonction de ces seuils et de la réalité de ceux-ci, c'est-à-dire : concentration en PM 10 égale à 70 µg/m³ pour le seuil 1 pendant deux jours consécutifs; seuil 2 : concentration PM 10 égale ou supérieure à 100 µg/m³ pendant 2 jours consécutifs; seuil 3; concentration en PM10 égale ou supérieure à 200 µg/m³ pendant deux jours consécutifs.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je ne vous demande pas de détailler les différents critères de mesures, mais de me parler des moyens dégagés pour mettre en œuvre ce plan.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Effectivement, ces seuils sont des nouveautés. Ils sont équivalents dans les trois Régions.

Je ne suis absolument pas d'accord que vous disiez que ces seuils-là ne sont pas de bons seuils. Mme Huyttebroek, dans ce cas-ci, je vous le confirme, a bien travaillé.

Nous nous sommes mis d'accord sur ces trois seuils.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je n'ai pas dit cela, ce sont de bons seuils, mais ce qui m'intéresse c'est la mise en œuvre du plan.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Alors au niveau des mesures spécifiques, on ne prend pas les mêmes mesures quand on est en seuil 1, seuil 2 ou seuil 3.

Quatre domaines sont visés. D'abord les industries. En effet, les industries représentent 65 % des émissions de particules fines dans notre Région.

Par rapport à ces industries, les mesures sont prises, entreprise par entreprise.

Elles concernent la diminution des émissions des industries, c'est ce qu'on appelle EPRTR, mais vous connaissez cela par cœur dans les zones de Charleroi et de Liège-Engis.

Une gradation des mesures est prévue en fonction de la gravité de l'épisode de pollution.

Ce qui veut dire qu'en seuil 1, le seuil 1 comporte des mesures qui consistent en des « adaptations », par exemple, des modifications de planning pour reporter certaines opérations de quelques heures, voire de quelques jours avec un objectif de réduction des émissions de 10 %.

Seuil 2 – toujours pour les entreprises, les industries : des limitations de production ou l'arrêt du processus de production sont prévus avec un objectif de réduction des émissions de 25 %.

Seuil 3 : des arrêts de production ou de processus de production qui ne doivent pas fonctionner 24 heures sur 24 sont prévus avec un objectif de réduction des émissions de 50 %.

Tous ces plans – seuil 1, seuil 2, seuil 3 – doivent être maintenant communiqués aux entreprises concernées pour le 31 octobre de cette année au plus tard. Elles vont devoir déterminer comment elles pourront atteindre le seuil 1, le seuil 2 et le seuil 3.

Je rappelle que nous sommes les seuls en Région wallonne, au niveau européen et au niveau mondial à avoir pris des mesures l'année dernière durant les pics de pollution pour réduire les émissions dans l'industrie.

Ce n'est pas rien de demander à des entreprises de réduire leur production pendant une période donnée.

Deuxièmement, vis-à-vis du transport routier, cela représente 20 % des émissions de PM 10. Le plan d'action prévoit une limitation à 90 km/h sur les axes autoroutiers wallons au 1er seuil d'alerte.

Dès à présent, des panneaux combinés « vitesse maximale 90 km/h » sont installés sur la dorsale wallonne, les accès vers les centres urbains de l'E42 et le ring de Charleroi.

En temps normal, les panneaux ne sont pas visibles. Lorsqu'il y a des alertes des équipes ouvrent les panneaux pour les rendre visibles.

Un accord a été trouvé avec les Régions flamande et bruxelloise afin d'étendre la mesure de limitation à 90 km/h sur l'ensemble des axes autoroutiers du territoire belge.

Par ailleurs, des mesures complémentaires sont activées lors des dépassements des seuils 2 et 3. Elles concernent la gratuité et/ou l'augmentation de l'offre de transports en commun au niveau local, éventuellement en réponse à une limitation des transports individuels.

Sur cette mesure, une discussion avec l'État fédéral se poursuit puisqu'il y avait un problème de validité juridique : souvenez-vous de la réalité des panneaux. Je trouve que nous pourrions simplifier le système en ayant aux entrées des autoroutes, des panneaux lumineux qui peuvent être actionnés immédiatement pour ne pas devoir envoyer des équipes pour déplier des panneaux partout sur l'ensemble du territoire.

C'est une question de validité juridique sur le code de la route et sur les panneaux. Souvenez-vous de l'intervention de notre ami Michel Daerden en la matière.

Par rapport au chauffage dans les bâtiments publics, au seuil 2, la température est limitée à maximum 20° dans l'ensemble des bâtiments publics régionaux.

Vis-à-vis des communes, c'est principalement en matière d'information au public et de limitation de la circulation sur les voiries communales que les communes sont appelées à intervenir, essentiellement dans les grandes agglomérations, soit, le grand Liège et le grand Charleroi.

J'ai souhaité que ces actions soient coordonnées par les Gouverneurs des provinces et je les ai sollicités en la matière. Ils vont se réunir tout prochainement pour vérifier l'ensemble.

La Région wallonne agit sur les industries, le transport autoroutier et les communes ont un rôle à jouer sur d'une part, l'information au public et d'autre part, la limitation de la circulation sur les voiries communales et également, sur le chauffage des bâtiments publics.

Les communes doivent remettre un plan en fonction de chaque seuil.

Voilà les mesures qui doivent être prises au niveau communal.

Il faut une coordination au niveau du Gouverneur de la Province pour qu'il y ait des mesures coordonnées sur des territoires plus larges qu'un simple territoire communal.

Les communes doivent déposer rapidement leurs plans. Elles n'auront plus, comme c'était le cas parfois l'occasion de dire : «*nous ne savons pas ce qu'on doit faire, ce qu'on ne doit pas faire*». Elles ont trois seuils qui sont déterminés, elles savent ce que la Région prend comme mesures et c'est donc à elles de déposer des plans en fonction de leurs responsabilités.

Concernant la valeur juridique, ce plan à une valeur immédiate de légalité, il s'impose aux autorités concernées et vise à les coordonner.

C'est en quelque sorte une circulaire générale qui vise à coordonner des mesures prises à des niveaux différents. Les citoyens seront sensibilisés aux risques pour leur santé; des mesures de prévention leur seront proposées, ainsi qu'une incitation à un comportement responsable et civique dans la diminution de l'accumulation de polluants : la diminution du chauffage, la diminution de l'utilisation de la voiture, etc.

La mise en œuvre du plan nécessite les finalisations suivantes : des plans d'action locaux, communaux. Des réunions se sont déjà tenues avec les Gouverneurs les 7 mars et 4 avril dernier pour fixer la procédure d'information en cas d'alerte.

Concernant le coût des mesures : pour les panneaux, il y a lieu de prendre les renseignements auprès du MET. La première vague de panneaux faisait état de 330 panneaux, soit un montant de 165.000 euros et le coût d'une opération ouverture-fermeture est estimée à environ 25.000 euros.

Les panneaux autoroutiers seront installés et l'organisation des équipes chargées de l'ouverture-fermeture de ceux-ci est organisée de longue date par le MET.

Toutefois, une démarche au niveau fédéral est en cours pour avoir des modalités uniformes plus adaptées et moins onéreuses.

En ce qui concerne le réseau de mesures, 2,5 millions d'euros sont prévus sur trois ans depuis 2007 pour la finalisation du réseau. En plus, 750.000 euros ont été versés à l'ISSeP pour l'acquisition, en 2008, de huit nouvelles stations mobiles. On a doublé le nombre de thermomètres dans notre Région. J'appelle cela des thermomètres car cela permet d'avoir une vision beaucoup plus claire.

Concernant la coordination avec le Ministre Daerden et son administration, la procédure de déclenchement d'alerte et les mesures de limitation de vitesse ont été définies en parfaite coordination avec le Ministre Daerden et avec les deux autres Régions.

Ce qui veut dire que CELINE prévient directement le centre PEREX pour limiter la vitesse : on l'indique directement sur les panneaux lumineux.

Coordination avec le Ministre de la Mobilité : le plan a été approuvé par le Gouvernement et par mon excellent collègue, André Antoine. Celui-ci d'ailleurs n'a pas hésité une seconde, d'accorder la gratuité des transports lors de pics de pollution du mois de décembre dernier à Charleroi.

La coordination avec les Ministres de la Santé font intégralement partie de la procédure. CELINE les informera au même titre que le Ministre de l'Environnement. Les Ministres de la Santé préviennent les inspecteurs provinciaux de l'hygiène, qui eux-mêmes, préviennent les médecins et les acteurs de la santé.

Un protocole a été conclu le 20 juin 2008 en Conférence interministérielle entre les trois Régions du pays et CELINE afin de coordonner l'information et le suivi en cas d'épisode de pollution. Grâce à ce protocole, les bases de déclenchement d'épisodes globaux sont identiques entre les Régions. CELINE est chargée de la prévision, du suivi de la pollution et de certains relais de l'information durant toute la durée de l'épisode. Le rôle de CELINE est défini aussi.

Pour ce qui concerne le service d'information de la population par SMS, il sera entièrement gratuit pour le citoyen et le coût pour le budget régional sera fonction du nombre d'inscrits, ainsi que de l'occurrence et de la durée des épisodes, au prix unitaire habituel de l'envoi d'un SMS.

Le service SMS est déjà opérationnel. Il s'agit d'une procédure entièrement automatisée qui envoie un message SMS ciblé selon différentes catégories de destinataires reprises dans un listing. Le citoyen pourra s'inscrire gratuitement à ce service à partir du mois de novembre.

Le SMS sert d'abord à informer l'ensemble des acteurs : les gouverneurs, les bourgmestres concernés, le cas échéant, les médecins et les acteurs de l'administration. Ceci permettra à chacun d'être au courant du seuil dans lequel on se trouve et ce qui doit être mis en œuvre.

À côté des douze analyseurs existants, quinze nouveaux analyseurs ont été installés au printemps 2008. Vous parlez toujours de médiatisation, je ne l'ai pas médiatisé mais je devrais le faire. Vous avez raison de me le rappeler. On a doublé le nombre d'endroits qui permettent d'analyser les PM 10, mais aussi les PM 2,5, les poussières très fines dans notre Région.

Je vous remercie chaleureusement de m'avoir interpellé sur ce sujet qui montre ô combien, nous pourrons avoir une coordination la plus parfaite possible. Y aura-t-il encore des difficultés de fonctionnement ? C'est

possible, mais on connaîtra la responsabilité. En effet, chaque acteur sera identifié, que ce soit un Bourgmestre, un Gouverneur, un Ministre concerné, qui sait exactement ce qu'il doit faire et comment il doit agir en fonction des seuils de pollution. Mon intention est de préparer un test grandeur nature dans les prochaines semaines pour voir si la coordination fonctionne correctement.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je pense qu'il m'a bien expliqué quelles étaient effectivement les conditions de mise en œuvre de ce plan, mais il ne m'a pas expliqué d'une part, quels étaient les moyens et l'échéancier concret et d'autre part, tout ceci ne servirait strictement à rien si vous continuez à décider de financer de nouveaux tronçons autoroutiers. Cela ne servira strictement à rien. Vous êtes encore, une fois de plus, méchamment en contradiction.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les différentes réponses qu'il a pu donner à mes différentes questions.

Nous reviendrons sur ce sujet au mois de décembre afin de voir si le plan est correctement coordonné.

**M. le Président**. – Nous reprenons donc nos travaux à 14 heures.

La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Juste une petite question.

M. le Ministre m'a indiqué qu'il ne répondrait pas à ma dernière interpellation car cela ne relève pas de sa compétence.

Je voulais simplement vous expliquer quelque chose.

Je pense que les télécommunications, les antennes relais, etc., Wi-fi et autres, c'est à la fois santé, environnement et urbanisme. Si ce n'est pas l'environnement, je me demande ce que c'est.

Deuxièmement, la Conférence des Présidents a décidé que, dorénavant, les auditions sur ces questions venaient à la Commission de l'Environnement. Ne pas être compétent en Commission de l'Environnement est un choix mais je le regrette car beaucoup de personnes auraient aimé avoir des informations sur cette question.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous me permettez d'y répondre.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous ai déjà répondu sur ce sujet il y a plusieurs mois en vous disant qu'il y avait un accord au niveau du Gouvernement. Il y a un Ministre responsable. Cela ne veut pas dire que cela ne m'intéresse pas ou que cela ne veut pas dire que cela ne me touche pas. Certainement pas.

Deuxième élément, cela ne vous aura pas échappé, le Ministre Antoine a lancé toute une étude avec Inter-Environnement Wallonie. Des débats ont eu lieu il y a peu de temps. Je suis donc tout à fait d'accord de dire qu'il y a un Ministre qui répond. Cela ne veut pas dire que les autres ne répondent pas.

Je n'ai pas de problème qu'un jour ou l'autre, il y ait un aspect commun au niveau des Commissions et qu'on ramène tous les éléments dans une Commission commune Environnement, Santé, Aménagement du territoire. Je n'ai aucun problème par rapport à cela. Ce n'est pas une volonté de ne pas vous répondre, c'est simplement une question de procédure, de clarification des rôles des uns et des autres, sachant que chacun y est sensible, quelles que soient ses compétences.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président**. – Je prends acte que M. Wesphael retire et réintroduira son interpellation portant sur « la politique de la Région wallonne à propos des ondes électromagnétiques émises par les systèmes de télécommunications ».

Je répète, maintenant, pour le compte-rendu, que je ne suis là que pour organiser les travaux, pour porter des jugements sur la qualité des questions qui sont posées et encore moins sur la qualité des réponses.

La deuxième chose, j'ai bien pris acte du fait que M. Wesphael répétait la décision de la Conférence des Présidents. Ce qui lui donne l'occasion en or d'adresser une lettre au Président du Parlement par rapport à l'impossibilité d'organiser ces travaux dans la seule Commission de l'Environnement. Sachez que, comme Président de la Commission de l'Environnement, je m'associe pleinement au contenu de la réponse de M. le Ministre qui indique que la problématique des ondes électromagnétiques est certes très importante, qu'elle relève de compétences croisées, et donc que ce n'est pas seulement dans cette Commission-ci que cela doit se passer. Je ne vois pas pourquoi M. Meureau devrait porter à lui seul toute la responsabilité de la non-organisation d'un débat de ce type. Je regarde mon collaborateur de manière telle que le courrier soit rédigé avant que je ne l'oublie.

L'interpellation de M. Wesphael, sur « l'existence d'une pollution au PCB sur le site des Tuileries d'Hennuyères à Braine-le-Comte » est retirée.

La question orale de M. Bracaval, sur « la problématique des corbeaux freux » est transformée en question écrite.

Les questions orales de M. Dardenne, sur « la campagne de promotion en vue d'augmenter la consommation intérieure et les exportations de viande bovine », et,

sur « le dépérissement des abeilles », sont transformées en questions écrites.

Les questions orales de M. Senesael sont reportées.

*– La séance est suspendue à 12 heures 40 minutes*

*– La séance est reprise à 14 heures 14 minutes, sous la présidence de M. Ancion, Doyen d'âge.*

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA POLITIQUE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la politique de promotion des produits agricoles ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Président, merci à M. Stoffels de m'avoir permis de poser ma question avant lui.

Monsieur le Ministre, je me permets de revenir vers vous dans le cadre du dossier de financement de la politique de promotion des produits agricoles.

L'importance de la promotion des produits agricoles n'est plus à démontrer. Elle doit jouer un double rôle : tant un rôle d'information à l'égard du consommateur, qu'un rôle de valorisation des produits issus du secteur agricole en général.

Bien qu'une campagne de promotion du Blanc-Bleu-Belge ait été organisée ces derniers mois via le canal des multimédias notamment, nous devons réaliser un travail de fond quant aux structures existantes.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais m'attarder sur le financement de l'APAQ-W. À la question suivante, lors d'une intervention écrite, vous m'avez précisé, en date du 12 août de cette année, ne pas disposer de l'ensemble des renseignements nécessaires pour répondre de manière précise et circonstanciée. J'espère que vous serez plus loquace aujourd'hui.

Je peux vous assurer que, quand j'ai reçu votre réponse, cela m'a réellement fait sourire. Je pense que nous étions en période calme, pendant les vacances, à la moisson, je me suis dit *« Allez, je fais passer cela sous silence »*, mais cela me faisait pour le moins sourire.

Lors de l'établissement du budget 2008, vous avez usé de ce subterfuge du « cavalier budgétaire » afin de prolonger le mécanisme actuel de financement. J'ai déjà, à plusieurs reprises, marqué mon désaccord avec cette pratique. Par la présente question, je souhaite simplement que vous nous fassiez un état des lieux de la situation, ainsi que de la solution préconisée afin que cette situation ne soit pas reconduite lors de l'établissement du budget 2009. Dans ce dossier, avez-vous un agenda clair et précis à nous présenter ?

Je souhaite également revenir sur la promotion du Blanc-Bleu-Belge. Est-il vrai, Monsieur le Ministre, que les dégustations de cette viande, prévues dans les grandes surfaces, ont été arrêtées ? Si cela s'avère, quel en est le motif ? N'est-ce pas cette approche concrète envers le consommateur qui doit retenir la plus vive attention dans le cadre de la promotion ? D'autres mesures sont-elles préconisées ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous présenter un agenda ?

En outre, dès le début de cette législature, vous avez fait part de votre volonté de « réformer » les structures qui encadrent la promotion des produits wallons. Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de ce projet ? Cette grande réforme est-elle toujours d'actualité ? Si tel est le cas, avez-vous des mesures concrètes à nous soumettre ?

Je souhaite également vous entendre sur le fait qu'en 2008, aucun plan stratégique n'a été réalisé contrairement à ce que prévoit l'arrêté relatif à l'APAQ-W. Quelle en est la justification ? Cette situation sera-t-elle reconduite en 2009 ? En outre, les producteurs n'ont aucune information sur les budgets de l'APAQ-W : cotisations qui rentrent, financement public, moyens qui sortent. Cette situation est-elle vouée à demeurer en l'état ou une transparence accrue pour le secteur est-elle à l'ordre du jour ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, je ne vais pas dire mon malaise parce que le mot serait trop fort vu les liens que vous avez avec le directeur général de l'APAQ-W.

Vous mettez en cause quand même la gestion-même de l'APAQ-W.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je ne mets pas en cause la gestion de l'APAQ-W. Je mets en cause votre déclaration de politique générale des débuts qui promettait certaines choses et je ne vois aucun plan, aucune transformation arriver.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est effectivement le directeur général de l'APAQ-W lui-même qui est chargé effectivement d'établir ces plans, mais ce n'est pas grave. Je vais poursuivre mon propos. Vous me rassurez, ce n'est pas une attaque *ad hominien*. J'en suis bien heureux. J'aurais été triste du contraire. J'aime toujours bien quand les gens s'entendent bien.

Il est certain que dans la crise que nous traversons au niveau agricole, la promotion est importante effectivement, et vous le reconnaissez vous-même dans votre intervention, pour la valorisation de nos produits.

En ce qui concerne le mécanisme de préfinancement et de financement public-privé, je voudrais vous rappeler que ce mécanisme des cotisations a été instauré sur la base des réglementations de 1994, qui sont relatives à l'ORPA. Sous la précédente législature, ce mécanisme a fait l'objet d'une prolongation dans le cadre du décret de 2002, relatif à l'APAQ-W. Cette prolongation décidée en 2002, elle-même, a été prorogée jusqu'au 31 décembre de cette année.

Je proposerai donc au Parlement, dans le cadre du budget 2009, de prolonger cette mesure en 2009, afin d'assurer la poursuite du financement de la politique des promotions des produits agricoles.

J'ai entamé les discussions avec différents secteurs et j'espère pouvoir présenter, dans les prochaines semaines, ce mécanisme complet, dans le cadre du projet de décret.

Je dis juste une chose aussi, ici, au travers de la promotion, le financement de l'APAQ-W, est effectivement public et privé. Il y a les cotisations et le privé dans un rapport 40-60 environ, au niveau de la masse globale de la promotion.

Deuxièmement, j'ai interrogé l'ensemble du secteur pour savoir s'il était d'accord de poursuivre cette promotion sous cette forme. Tout le monde est d'accord à condition évidemment qu'il y ait un *return* secteur par secteur et qu'un euro investi en cotisation soit un euro retrouvé en promotion, ce qui me paraît normal, pas nécessairement sur des échelles annuelles, mais en tout cas sur une période parfois de deux ou trois ans afin qu'on puisse, et que chaque secteur puisse retrouver ses cotisations en moyens de promotion.

En ce qui concerne plus spécifiquement la promotion du Blanc-Bleu-Belge, cela ne vous a pas échappé, nous avons lancé une campagne importante de promotion qui est issue des groupes de travail que j'avais mise en place au mois de mai de cette année. Une campagne d'une valeur de 900.000 euros pour la promotion de la viande Blanc-Bleu-Belge est donc en cours. Les principaux acteurs de ce secteur sont étroitement associés à cette campagne. Une première évaluation a déjà été réalisée, a permis de dégager les aspects positifs de celle-ci, mais aussi des aspects qui sont plus problématiques. Vous avez relevé la dégustation de viande Blanc-Bleu-Belge dans les grandes surfaces, et elles n'ont pas été arrêtés. Deux vagues étaient prévues et la deuxième a dernièrement repris les 26 et 27 septembre et se prolongera jusqu'au 24 et 25 octobre dans les chaînes de distribution.

Il est cependant vrai que ces campagnes n'ont pas rencontré le succès escompté. Il a donc été décidé, notamment en accord avec le groupe de travail- promotion, de ne pas prolonger le type d'action dans l'immédiat. Il était proposé d'attendre la fin de l'activité, c'est-à-dire fin de ce mois, pour en tirer les conclusions finales et d'adapter la situation, notamment en ayant une méthode de travail meilleure. J'ai demandé à l'APAQ-W, et à son directeur général en particulier, d'y veiller personnellement, de faire en sorte que les acteurs, c'est-à-dire notamment les bouchers des différents rayons soient directement associés, parce qu'on se retrouvait parfois dans des situations de non-corrélation, de non-harmonisation entre ce qui était vendu dans les rayons et la réalité de la promotion qu'on faisait dans le magasin, ce qui posait évidemment quelques problèmes.

Moyennant cela, je crois qu'on pourra la prolonger. S'il y a d'autres enseignements à tirer de l'expérience, on les tirera. L'objectif est quand même de continuer, de poursuivre, d'accentuer la promotion du Blanc-Bleu-Belge dans notre Région, qui a connu une campagne sans précédent. Il n'y a jamais eu de campagne avec des moyens aussi importants que ce qui était dégagé ces derniers mois. On ne peut que s'en réjouir.

En ce qui concerne la réforme de l'APAQ-W, les secteurs cotisent au financement de la promotion. Il est bien normal, comme je vous l'ai dit, qu'ils soient impliqués directement dans les actions de promotion qui sont menées. Il est également normal qu'ils soient correctement informés de l'usage qui est fait de leurs cotisations, ainsi que des actions de promotion et d'information en général.

Je demande donc, à nouveau, et cela fait plusieurs années que je le demande sans succès, mais j'espère que ce sera le cas cette année. J'y veillerai personnellement, et des sanctions seront prises si jamais ce n'était pas le cas. Les agriculteurs et l'ensemble des cotisants, parce qu'il n'y a pas que l'ensemble des agriculteurs qui cotisent doivent recevoir une information complète des actions qui ont été menées avec l'argent de leurs cotisations. C'est une question de transparence. C'est une question de bonne information, de bonne communication entre des clients cotisants et l'organisme, l'APAQ-W, qui effectue le travail pour leur compte.

Par ailleurs, j'ai entrepris de consulter chaque conseil de filière individuellement sur son appréciation actuelle, ainsi que sur les adaptations qu'il juge utiles. Chacun a également donné son avis sur l'opportunité ou non de maintenir ces cotisations. Il y a un consensus sur l'intérêt de les maintenir, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour avoir cette force. L'union fait la force au travers aussi certainement de la promotion tout en réduisant les coûts de fonctionnement. Des petits producteurs ne pourraient pas s'offrir des campagnes aussi importantes que celles qu'on développe. Cela est intéressant évidemment qu'on puisse se regrouper au travers de la professionnalisation de cette promotion.

Sur cette base, et sur d'autres bases, nous proposerons, je proposerai un projet d'adaptation du décret qui sera soumis prochainement aux filières, ainsi qu'aux autres partenaires du système de promotion de nos produits. Mon objectif est avant tout de tenir compte des enseignements du passé, ainsi que de l'évolution de la situation économique, d'améliorer le système pour qu'il cadre mieux avec les besoins actuels.

Je rappellerai aussi que dès mon entrée en fonction, il y a quand même eu des réformes qui ont été faites, pas de façon décrétale, cela je le reconnais.

Le décret va arriver, mais j'ai changé la donne quand je suis arrivé, puisque, pour rappel, il y avait environ 60 % à 70 % du budget qui étaient consacrés à Eqwalis uniquement, d'où la grogne à l'époque de certains secteurs disant *« On utilise jusqu'à 60-70 % des fonds pour 2-3 % du secteur. »* Il y avait une disproportion évidemment qui ne pouvait pas être acceptée. Cela a été revu et corrigé dès mon entrée en fonction en disant qu'il y avait une niche intéressante par rapport à la qualité différentiée, qu'il fallait pouvoir la soutenir, mais la soutenir à une hauteur modérée, acceptable au niveau de la promotion.

En ce qui concerne le plan stratégique, c'est pleinement de la responsabilité de l'Agence, laquelle est soumise au comité d'orientation qui rend son avis au Gouvernement. J'ai donc demandé au directeur général de l'APAQ-W de formuler un projet de plan stratégique. La raison de l'impossibilité aujourd'hui d'amener tous les éléments et ne pas charger de façon exclusive et unilatérale son directeur général, tient aussi dans l'impossibilité de rencontrer les contraintes décrétales, puisque selon l'article 6 du décret, le plan stratégique doit définir la politique intégrée concertée de développement des produits agricoles de qualité différentiée. On est vraiment dans un secteur particulier, comme je vous le disais, cela pourrait illustrer la réalité du nettoyage nécessaire au niveau du décret. Force a été de constater évidemment que les attentes et les besoins des filières ne cadraient pas avec cette contrainte de qualité différentiée.

Donc, j'ai le plaisir de vous annoncer, et je reviendrai vers vous dans les prochaines semaines, que la consultation suit son cours, puisque le projet de décret va être soumis aux différents secteurs, l'objectif étant évidemment d'être beaucoup plus professionnels, d'être beaucoup plus proactifs, d'avoir une meilleure communication, une force de professionnalisation du secteur au niveau de la promotion et que chaque euro investi puisse être évalué au niveau de la promotion dans notre Région, avec un axe particulier qui sera mis sur l'exportation. Il y a toute une série de décisions qui ont déjà été prises par le Gouvernement dernièrement. On est bloqué actuellement, et je me permets ici de le rappeler, notamment sur certains marchés de par la non-vaccination de toute une série de têtes de bétail dans notre Région, ce qui pose problème. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec Mme Sabine Laruelle qui partage évidemment mon point de vue. On doit vraiment faire en sorte que nous ayons un cheptel totalement vacciné, parce que sinon cela nous empêche d'aller sur certains marchés. De mémoire, il doit y avoir 30 % ou 40 % du cheptel qui est vacciné aujourd'hui. On doit atteindre les 100 % d'ici la fin de l'année. Il va falloir mettre les bouchées doubles pour y parvenir et pour apporter cette force aussi à l'exportation nécessaire. Je pense notamment au marché italien, au marché espagnol, puisque les contacts ne peuvent pas être poursuivis malheureusement et on ne pourra pas entrer sur ces marchés tant qu'il n'y aura pas la réalité de cette vaccination.

Je vous remercie de votre intervention, de votre suivi régulier, rigoureux et scrupuleux par rapport à la promotion et qui est tout à votre honneur.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il m'a données.

J'ai très bien compris votre réponse, et je voudrais remettre ici quand même les pendules à l'heure et vous dire que mon intervention s'orientait, par rapport à la promotion et par rapport aux cavaliers budgétaires, premièrement, par rapport à une déclaration de politique générale qui a toujours été très vaste, par rapport à un problème de l'APAQ-W et de l'OPW que vous aviez promis de rescinder, de différentes structures qui n'étaient évidemment pas à l'ordre du jour, et vous avez concentré votre réponse sur un problème qui pourrait être du ressort du directeur général de l'APAQ-W.

J'ai de très bons rapports avec le directeur de l'APAQ-W, puisque c'est mon Bourgmestre.

Ce que je réalise, c'est que vous avez orienté votre réponse d'une manière un peu vicieuse pour l'attaquer lui, alors que vous savez très bien que vous avez derrière vous des dossiers vides et un placard bondé.

Je peux comprendre que les deux premiers mois, vous ayez un peu pataugé, mais maintenant, il y a quand même quatre ans que vous êtes là, et j'estime que vous auriez pu prendre ce dossier à bras-le-corps et non pas arriver avec un cavalier budgétaire l'année passée. Cette année-ci, maintenant, vous nous dites qu'un décret devrait arriver. Sur le problème de l'OPW, vous avez dit *« Nous allons réformer. »*. Là, maintenant, quand on en parle, vous vous faites tout petit et, à mon avis, vous n'êtes pas d'accord au sein de la majorité pour réformer ce domaine-là et vous n'aurez évidemment pas la possibilité, ni l'honnêteté de me le dire aujourd'hui, tout simplement.

Par rapport à la promotion des produits wallons, et essentiellement par rapport au Blanc-Bleu-Belge, il est vrai que la campagne qui a été mise sur pied donne des échos et se fait voir. Je crois que, par rapport au travail du directeur général, si vous avez des reproches à lui faire, je pense que vous pouvez le lui dire, mais, moi, je n'en ai pas spécialement et j'estime qu'il peut tout à fait être capable d'assumer les différentes démarches qu'il a entreprises.

Je dis bien que, par rapport au décret, par rapport à l'OPW et aux structures et à votre déclaration de politique générale, je n'ai quand même pas vu grand chose évoluer depuis quatre ans.

Je vais juste encore ajouter qu'il y avait quand même ce comité d'orientation qui se réunit une fois par an pour avaliser ce qui s'est passé l'année précédente. Je crois que la dernière fois, il n'y avait pas beaucoup de personnes du Cabinet Lutgen. C'est vraiment pour montrer tout l'intérêt que vous avez pour ce dossier.

## QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES RELATIONS ENTRE LE MONDE AGRICOLE ET LA GRANDE DISTRIBUTION »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les relations entre le monde agricole et la grande distribution ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, lors de la foire agricole à Herve-Battice, vous avez rencontré une délégation d'agriculteurs pour discuter avec eux de la crise actuelle du lait, réunion que vous auriez qualifiée de constructive.

Je pense qu'il est important, dans le contexte actuel, de rencontrer les agriculteurs sur le terrain afin de mieux appréhender leurs problèmes.

Selon les échos dans la presse, vous auriez ciblé essentiellement la grande distribution. Je cite : *« Les agriculteurs et les laiteries jouent le jeu. On possède des données chiffrées. Par contre, au niveau de la grande distribution, à l'exception de deux à trois enseignes, tout le monde refuse de donner le moindre chiffre. Le secteur se réfugie derrière ses propres coûts, ses propres frais et une certaine confidentialité pour expliquer une telle attitude. »* Pour démarrer une discussion entre les producteurs et les laiteries d'une part, et les distributeurs d'autre part, on doit dire que le climat n'était pas trop constructif au démarrage.

Entre-temps, les agriculteurs ont manifesté leur mécontentement, même si, à l'heure où nous sommes, les apparences peuvent faire croire que ce serait un peu plus calme sur le front du lait, je pense que les apparences peuvent aussi tromper.

Les producteurs, en effet, réclament un prix de 40 cents par litre de lait.

Selon la presse, une réunion de la dernière chance a été prévue pour les 18 et 19 septembre, réunion de la dernière chance pour sortir de l'impasse.

Il s'agit évidement d'une réunion, comme je le disais, entre les producteurs, les laiteries et les commerçants.

Entre le moment où j'ai déposé cette question et aujourd'hui où je la développe devant vous, il y a des éléments nouveaux qui se sont produits, il y a un climat de dialogue qui s'est installé. Je pense que le climat est devenu un peu plus constructif quand même.

Je souhaite, Monsieur le Ministre, vous interroger sur la question pour savoir quel est, à l'heure actuelle, l'état de cette question. Y a-t-il un rapprochement entre les différents points de vue, entre les producteurs et les coopératives laitières d'une part, et les commerçants ? Y a-t-il des solutions en perspective ?

Et enfin, quelles sont les marges dont dispose le pouvoir politique pour contribuer à la mise en chantier des solutions ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, concernant la réunion du 17 septembre à laquelle vous faites allusion, je n'y ai pas été convié. Cela étant, j'ai initié, la présence à l'intérieur des folders publicitaires, de rédactionnels vantant les mérites de nos excellents produits agricoles et rédigés par l'APAQ-W. Il a fallu trois ou quatre mois de discussions pour arriver à un accord. On est en finalisation maintenant. Je ne peux que m'en réjouir. Le relais a été pris par la Fédération wallonne de l'Agriculture qui avait d'ailleurs aussi déposé cette demande, et par certains groupes de la FEDIS, que les choses soient claires, je veux être tout à fait honnête vis-à-vis de chacun,. On sent qu'il y a une diversité de mentalités qui peut exister à l'intérieur de la FEDIS, ou des options de marché, ou des liens avec les agriculteurs qui ne sont pas tout à fait les mêmes d'une enseigne à l'autre. On voit aussi d'ailleurs que certaines enseignes ont peu ou beaucoup de respect pour l'agriculture. Ce n'est pas toujours la même chose.

Je regrette que tout cela ait mis autant de temps, je dois bien l'avouer, et qu'il y ait eu un certain immobilisme de la part des représentants du secteur de la grande distribution, pour être très clair.

J'ai donc rencontré aussi, le 15 septembre dernier, autour de la même table la fédération d'agriculteurs, la FEDIS, afin de faire le point sur les résultats des travaux du groupe de travail viande et lait, afin de donner suite aux groupes de travail que j'avais mis en place au mois de mai, avant que l'État fédéral ne prenne le relais sur certains aspects. J'ai vivement encouragé, le mot est faible, la grande distribution et les représentants du monde agricole à renouer un dialogue porteur de solutions concrètes. J'ai dû constater que les agriculteurs faisaient toute une série de propositions et que, heureusement maintenant, certaines sont entendues au travers de premières concrétisations de leurs relations.

Cela étant, il reste évidemment un point important, c'est au niveau des marges, de la clarification, de la transparence pour le producteur, mais aussi pour le consommateur, c'est de savoir exactement quel est le prix qui est offert au producteur. J'ai mis en place différents groupes de travail sur le sujet, pour avoir tous les acteurs aussi autour de la table, notamment les abattoirs, afin d'avoir cette transparence sur l'ensemble de la filière.

Il est évidemment important que tout le monde joue le jeu de cet acte de transparence et de contrôle, que tous

les acteurs puissent se retrouver au travers de quelque chose de moins ponctuel, mais de plus structurel, d'avoir un réel observatoire des prix dans notre pays, et pas uniquement dans notre Région. Je suis content que l'État fédéral ait pris le relais. Il y a des groupes de travail qui ont été mis en place aussi. Ils devront produire leurs effets aussi évidemment et rapidement, les conclusions doivent maintenant intervenir.

Je crois que le principe, on doit le défendre bec et ongles. Ce n'est pas toujours évident au niveau des modalités, dans les comparaisons, etc. Il faut pouvoir avoir évidemment de parfaites références pour ne pas tomber dans des comparaisons qui sont difficiles à établir.

Lors de cette même réunion, toujours du 15 septembre, il a été convenu de tous les aspects de promotion au travers de la concrétisation du travail sur les folders, comme je vous l'ai dit.

Il me semble important que les trois groupes de travail continuent le travail entrepris, ainsi que l'Observatoire fédéral des prix, pour que je puisse approfondir l'examen de ces marges bénéficiaires de chaque acteur. Un premier rapport a été établi concernant le lait, le 17 septembre dernier. Une analyse de ces données me sera transmise prochainement par mon administration. Le groupe de travail Solidarité dans la filière s'est réuni le 25 septembre, et s'est accordé sur une méthode de calcul d'indicateurs basés sur la part du coût des aliments concentrés dans l'engraissement des bovins viandeux.

En ce qui concerne le soutien aux agriculteurs, il y a différents éléments et différentes concrétisations qui ont été mises en place au travers de ce que je viens de vous dire. On peut résumer les choses sur la promotion, sous diverses formes, je ne vais pas revenir à ce que j'ai dit à Mme Cassart-Mailleux, plus ce qui a été mis en place au niveau de ce lien FWA-FEDIS.

Deuxième élément, la création de l'Observatoire fédéral des prix qui est indispensable pour apporter cette transparence, mais aussi pour rétablir ou établir un climat serein et constructif entre chacun des acteurs. Cela me paraît essentiel. Et enfin, les efforts doivent être réalisés au niveau de la transparence pour toute la filière et pas uniquement du début à la fin de la filière, puisqu'il y a d'autres acteurs qui interviennent.

Croyez bien que c'est essentiel et j'en ai parlé ce matin, lors de l' interpellation de MM. Borsus, Stoffels, sur le secteur du lait. Moi, je suis pour et j'ai développé cela au niveau européen, une transparence totale et une clarification pour le consommateur, sur l'étiquetage et sur la réalité de ce qu'il peut percevoir sur les prix et les marges. Concrètement pour le producteur jusqu'à l'abattoir, par exemple, au niveau de la viande bovine, chacun peut suivre sa carcasse, sa propre carcasse pour connaître la valorisation de celle-ci. Cela n'a pas été évident à mettre en place, puisque certains abattoirs jouaient le jeu, d'autres ne le jouaient pas. Chaque producteur, maintenant, peut suivre la valorisation réelle de sa propre production et savoir comment tout cela a été valorisé.

Il faut réaliser toute la filière et toute la filière doit être impliquée, pour que le consommateur soit directement concerné aussi et puisse agir en conséquence. Cela, c'est sur l'aspect des prix. Dernier aspect, ce sera évidemment sur l'aspect de la proximité de l'endroit de production de chaque produit, de faire attention aux saisons, de faire attention aussi à la réalité des différentes productions agricoles de notre Région, pour les valoriser davantage à l'étal.

**M. le Président**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il a donnés.

Je me contenterai aujourd'hui d'en prendre acte. Je vais juste lui demander s'il peut mettre à la disposition du Parlement le rapport qu'il attend lui-même de la direction, le rapport qui fait état de l'analyse concernant le secteur du lait et que vous avez annoncé recevoir prochainement. Si on pouvait en disposer également au niveau du Parlement, cela éclaircirait très probablement le débat entre nous.

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'ENQUÊTE PUBLIQUE ORGANISÉE DANS LE CADRE DES PLANS DE GESTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'enquête publique organisée dans le cadre des plans de gestion par bassin hydrographique ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous propose de faire le point concernant l'enquête publique menée du 15 juin au 15 décembre dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

En effet, suivant les informations qui me sont parvenues, les informations disponibles sur le site Internet *http://www.wallonie.be/* seraient incomplètes et certaines manquantes.

Monsieur le Ministre, on y apprend que *« les plans de gestion sont susceptibles d'être modifiés en cours d'enquête et que les objectifs environnementaux seront mis en ligne dès que possible. »*

Au moment où je suis allé voir, on peut découvrir que l'onglet « consultation du public » ne renvoie pas du tout aux plans de gestion, mais à une problématique liée plus généralement aux questions relatives à l'eau.

Depuis le début de l'enquête publique, l'avis des gens est donc sollicité sur des informations, certes, mais dont une partie est manquante ou lacunaire.

Enfin, Monsieur le Ministre, il ne m'a pas semblé découvrir sur le site d'éléments particuliers quant aux exemptions, dérogations prévues pour les masses d'eau qui n'atteindraient pas le bon état requis par ladite directive européenne.

Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de cette situation ? Mon propos n'a pas pour but de faire le point avec vous concernant l'ensemble de la directive, de son application, etc., de la gestion des eaux, des eaux résiduaires, etc. Je sais que vous êtes passionné par cette matière et je partage cette passion. Mon problème est que l'enquête publique me semble ne pas être complètement documentée, ou pas sur l'ensemble des éléments en tout cas.

Dès lors, puis-je vous demander ce qu'il en est, Monsieur le Ministre, par rapport à cette formalité de consultation des citoyens ? Comment pouvez-vous œuvrer de manière à ce que chacun puisse disposer de toute l'information ? Je ne nommerai pas un autre que moi au Parlement. Moi, je fais cela très aimablement, mais il dirait *« Faites attention à votre procédure. Il y a ceci et cela qui n'est pas respecté. »*

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, cette deuxième consultation publique concerne les mesures types qui sont proposées dans le cadre des projets de plans de gestion. Elle se déroule du 16 juin au 15 décembre 2008. À l'issue de cette consultation publique, quatre projets de plans de gestion, un par district hydrographique wallon, seront proposés et soumis pour approbation au Gouvernement wallon. Ils reprendront des mesures à portée générale et particulière à certains cours d'eau.

Ces projets de plans de gestion, accompagnés de leur rapport d'incidences environnementales, seront évidemment soumis à consultation lors de la deuxième enquête publique formelle qui se tiendra en 2009, en vertu des directives – cadre eau et des plans de programmes. Et j'aurais dû dire la troisième, puisqu'il y en a déjà eu une première. On est à la deuxième. Il y aura la troisième.

J'ai décidé de questionner le public au plus tôt dans l'élaboration des programmes de mesures, de manière à donner la possibilité aux citoyens et au secteur concerné de s'investir réellement dans l'élaboration des projets de plans de gestion. Comparativement avec nos voisins immédiats, la Région flamande, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, et les Pays-Bas, le public devra remettre un avis sur des plans de gestion. Nous sommes dans quelque chose de semblable.

On a eu des discussions notamment lors du congrès mondial de Mexico. On a pu comparer la première consultation, et voir comment elle avait été effectuée, avec des résultats qui étaient fort différents d'une région à l'autre. Cela dépendait un peu aussi de l'aspect ludique, pédagogique qui était apporté. Bien sûr, on doit respecter la directive, cela, tout le monde en convient, mais on doit essayer aussi qu'il y ait un maximum de citoyens qui participent activement et qui répondent au questionnaire.

Pour en venir directement à la consultation publique, on me dit, en fait, que sur le site Internet les consultations publiques renvoient au questionnaire en ligne, ainsi qu'au module aquatique. Par contre, il y a un autre onglet, plans de gestion et programmes de mesures, qui renvoie bien, quant à lui, au contenu de ces plans et programmes. On peut trouver les deux. Maintenant, on pourrait très bien, effectivement, remettre cela sous une forme différente, mais on peut trouver l'un et l'autre. L'un n'empêche pas l'autre, que du contraire.

Le point 5 d'ailleurs des objectifs environnementaux n'est pas encore en ligne pour l'instant. Une note d'orientation générale et des propositions d'objectifs environnementaux doivent être proposées par mon administration et feront l'objet d'une décision du Gouvernement, étant donné que la Commission européenne vient d'adapter la directive norme qualité environnementale, c'est la même chose pour les autres Régions, les autres États membres qui se trouvent dans la même situation. Tant qu'on n'a pas l'ensemble des éléments, c'est difficile de pouvoir les transcrire au niveau d'une Région.

Nous respectons bien les échéances fixées par la directive cadre sur l'eau.

Pour rappel, le rapportage concernant l'article 5 dans la directive cadre sur l'eau, caractéristiques du district hydrographique, étude d'incidences de l'activité humaine sur l'environnement et analyse économique de l'utilisation de l'eau, a été transmis à la Commission européenne le 22 mars 2005. L'évaluation de l'article 5 par la Commission européenne fut positive pour la partie wallonne des districts hydrographiques internationaux.

Le rapportage concernant l'article 8 de la directive cadre sur l'eau, surveillance de l'état des eaux de surface, des eaux souterraines et des zones protégées, a été officiellement approuvé fin mars par mon Cabinet et transmis à la Commission européenne le 26 mars 2007.

La Région wallonne remplira donc également ses obligations effectuant le rapportage lié à l'article 13, plans de gestion, en mars 2010.

Je tiens à être rassurant.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces diverses informations et les informations concernant les quelques imprécisions qu'on trouvait sur le site, d'y mettre les objectifs environnementaux dès qu'ils seront disponibles, ce qui ne m'a pas l'air complètement étonnant sur un site où on parle de l'eau et de la directive cadre sur l'eau, vous en conviendrez.

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR « LE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS EN PLOMB »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « le remplacement des canalisations en plomb ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais faire le point avec vous concernant le remplacement des canalisations en plomb.

Si je ne m'abuse, la valeur paramétrique actuelle à respecter pour le plomb, ce sont 25 microgrammes par litre d'eau. Avant, on pouvait aller jusqu'à 50 microgrammes par litre d'eau, c'était le cas notamment jusqu'en 2003. La directive européenne est passée par là et notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau de consommation humaine, cette valeur devrait être abaissée à 10 microgrammes par litre d'eau d'ici la fin 2013.

Cette norme devra être respectée, nous le savons, tant au niveau du compteur qu'au niveau du robinet d'eau froide de l'installation, après le passage dans les canalisations, à l'intérieur, au privatif des maisons.

Les États membres doivent donc prendre les mesures nécessaires pour garantir la qualité des eaux destinées à la consommation, notamment en conformité avec cette directive n° 98/83 et ce au plus tard pour la fin 2013 pour la teneur en plomb.

Monsieur le Ministre, disposez-vous actuellement d'un état de la situation par rapport au respect des normes actuelles déjà, premièrement, mais aussi d'un état d'avancement en ce qui concerne le remplacement progressif des compteurs et/ou canalisations concernées ? Le tempo vous paraît-il suffisamment rapide pour pouvoir envisager de respecter l'échéance de 2013 ?

On sait notamment qu'à la Wallonne des Eaux, le budget 2008 reprenait un montant considérable, vous en conviendrez, de 13,5 millions d'euros, consacrés au remplacement des raccordements en plomb dans quatre des bassins desservis par la Société wallonne. J'ignore les chiffres concernant d'autres distributeurs. Je ne sais pas si les plans d'investissement vous sont connus, Monsieur le Ministre. Disposez-vous d'un état des lieux du respect de la norme actuelle ? Sachant que le temps fuit, comme nous le rappellent les anciens, ne risque-t-on pas, en 2012-2013, d'être confrontés à une impossibilité de pouvoir honorer l'échéance qui nous attend ?

La question n'est pas, pour l'essentiel, juridique en termes de directive européenne, même si elle a toute son importance. Vous savez que la question du respect des directives européennes est toujours quelque chose de sensible, mais c'est plus particulièrement évidemment en termes de santé humaine et de qualité de l'eau potable que je situe mon propos. Pouvez-vous me faire donc, Monsieur le Ministre, un petit topo de la situation ? Nourrissez-vous, comme moi, quelques inquiétudes, ou avez-vous des informations que vous pourriez partager avec notre Commission de sorte que nous puissions escompter que tous les compteurs et canalisations en plomb soient effectivement remplacés d'ici 2013 ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et au nom du Ministre Antoine.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, on va essayer de transformer le plomb en or, valeur refuge s'il en est.

Pour l'instant, avec une valeur paramétrique de 25 microgrammes de plomb par litre, les résultats de contrôle de plomb dans les zones de distribution d'eau indiquent, pour l'année 2007, un taux de non-conformité de 0,5 %, pour 5.078 résultats conformes.

La Directive européenne transposée en droit wallon par des dispositions reprises dans le Code de l'eau impose une obligation, vous l'avez dit, de résultats, à savoir pour fin 2013 une concentration dans l'eau prélevée au robinet d'eau froide de la cuisine de l'abonné limitée à 10 microgrammes de plomb par litre. Cet objectif ne pourra évidemment être atteint qu'en remplaçant les conduites en plomb, tant au niveau de la partie gérée par le distributeur d'eau que dans la partie privée, j'y viendrai à la fin de mon propos.

J'ai donc sensibilisé tous les distributeurs d'eau à leurs obligations légales, en sorte qu'ils doivent développer des programmes d'investissement en vue d'éliminer les raccordements en plomb.

Je ne dispose pas d'un inventaire exhaustif à l'heure actuelle, mais chaque distributeur est tenu de respecter les objectifs fixés. À défaut, ils seront sanctionnés conformément au Code de l'eau. La problématique fait l'objet d'un suivi par le groupe de travail distribution d'Aquawal.

Par ailleurs, l'objectif de respecter la qualité de l'eau potable au robinet de la cuisine ne dépend pas du seul respect, vous l'aurez bien compris, comme je l'ai dit, par les distributeurs, mais aussi les consommateurs doivent éliminer le plomb de leur installation privée.

*– M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.*

Mon excellent Collègue, le Ministre Antoine, que vous connaissez, indique que, pour les dossiers intro-

duits depuis le 1er janvier 2002 et à ce jour, déjà sous son prédécesseur, tout aussi excellent que lui, 335 primes ont été octroyées pour des travaux d'installation d'un point d'eau potable sur l'évier de la cuisine. Je ne pensais pas à l'aménagement du territoire. J'aurais encore eu des mots plus agréables.

Il nous est par contre impossible de dire combien parmi ces dossiers concernaient le remplacement de canalisations en plomb, la plupart des dossiers couvrant l'installation d'un nouveau point d'eau.

Je terminerai en vous demandant, même si nous n'avons pas évidemment, comme je vous l'ai dit, un inventaire exhaustif complet de la réalité de ce qui existe sur terrain, que pouvons-nous constater ? C'est que les grands opérateurs, objectivement, ont fait des investissements importants, vous le savez parfaitement. Je n'ai pas trop d'inquiétude, parce que c'était cela aussi le sens de votre question à ce niveau-là. Par contre, dans d'autres dossiers, dans des régies autonomes et des régies communales, il y a parfois eu quelques difficultés, sans vouloir attirer de la polémique. Prenons l'exemple de la Ville de Wavre, mais je dis bien sans faire de polémique, et je n'attaque certainement pas le Collège actuellement en place, il y a eu un non-investissement pendant des années sur le remplacement des canalisations qui sont en plomb, avec effectivement une facture d'eau qui était moins élevée pour le consommateur, reconnaissons-le, mais la facture risque d'être davantage salée maintenant puisqu'on va devoir se mettre en ordre rapidement. Voilà un exemple que je peux prendre, et j'aurais pu prendre d'autres communes, c'est parce que c'est celle-là qui me vient en tête parce il y a eu plusieurs articles sur le sujet.

Je crois, quand on parle de 0,5 %, cela peut paraître relativement rassurant. On est à du 25 microgrammes, on va devoir passer à du 10 microgrammes. Cela permet de nuancer le propos et le constat. Et, deuxièmement, d'un endroit à l'autre, et suivant le type d'opérateur, on constate quand même que les investissements n'ont pas été toujours à la même hauteur, au travers du remplacement de ces canalisations. C'est un véritable enjeu. C'est un enjeu de santé, c'est un enjeu aussi économique pour l'ensemble de la Région. Nous y veillerons tous ensemble.

**M. le Président**. – Je remercie M. Ancion d'avoir accepté de présider en mon absence.

Je pense que je dois le féliciter s'il arrive à la question 7 en aussi peu de temps, c'est très bien, c'est une règle d'efficacité.

La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour la réponse.

J'en conclus, pour l'essentiel, sauf dans un cas sur deux cents, que la norme actuelle est aujourd'hui respectée. Mais qu'il n'y a pas, à ce stade, d'inventaire exhaustif qui soit disponible au niveau de l'administration, bien qu'il y ait un groupe de travail qui réfléchisse au suivi chez Aquawal et que vous nourrissez des craintes quant au fait que tous les opérateurs puissent effectivement, eu égard à l'état d'avancement des investissements, respecter la règle.

Je pense qu'effectivement, il me paraît indiqué de pouvoir bénéficier d'un *reporting*, en disant *« Voilà, on va se trouver, quel que soit le titulaire du département, avec une échéance »*, si on n'anticipe pas, cette échéance de 2013, c'est de dire *« On sera alors à un moment où l'ampleur des travaux, l'ampleur des investissements peut-être, voire l'ampleur de la disponibilité des corps de métier sera difficilement gérable d'un coup. »* Je plaide pour qu'effectivement on puisse avoir une espèce de tableau de bord de l'évolution de manière à mettre une pression amicale sur les opérateurs, pour que chacun puisse avancer.

Par ailleurs, je m'étonne du nombre relativement limité de primes, 335 primes sur six ans. Je ne sais pas si vous avez une idée de tout ce qui est à remplacer comme compteurs en plomb, parce que je me dis que 335, sur la Région wallonne, sur six ans, ce n'est pas énorme. Peut-être que les gens n'ont pas sollicité les primes. Peut-être qu'effectivement il y en a encore quelques milliers à remplacer.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'interrogerai mon excellent Collègue dès demain midi.

**M. Borsus** (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis persuadé qu'il se fera un plaisir de vous répondre directement. S'il ne le fait pas, je le ferai à sa place, après avoir reçu toutes les réponses de sa part.

## QUESTION ORALE DE M. ANCION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'EXPLOITATION D'UN CHENIL EN ZONE AGRICOLE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'exploitation d'un chenil en zone agricole ».

La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

**M. Ancion** (MR). – Monsieur le Président, comptez sur moi, nous allons respecter le temps de parole.

Dans toutes les zones, sauf la zone d'habitat, l'exploitation d'un chenil nécessite un permis d'environnement de classe 3 pour la détention de plus de 4 animaux et moins de 10 et de classe 2 pour la détention de dix animaux et plus.

Ne sont évidemment visés que les chiens de plus de huit semaines et tout autre animal ayant atteint l'âge de la reproduction.

Lorsqu'un chenil est situé dans un bâtiment existant qui est entre autres une ancienne ferme pouvant dater d'un siècle, deux siècles, trois siècles, cette ancienne ferme étant située en pleine zone agricole, un permis d'environnement pour ce dit chenil peut-il être obtenu ?

Un autre cas de figure. Cette même exploitation introduit un permis unique pour régulariser, comme c'est l'habitude ces derniers temps, la construction de boxes de chevaux et obtenir le permis d'environnement pour l'élevage de chevaux, quelques dizaines de poules, pourquoi pas puisque nous sommes à la campagne, et 20 chiens qui sont détenus, eux, non pas dans les boxes de chevaux, mais dans ce même bâtiment d'un ou de plusieurs siècles. Le permis unique, ainsi appelé dans ce cas, peut-il être délivré ?

Ces particularités d'application du Code de l'Environnement méritent éventuellement quelques précisions pour lesquelles je serai heureux d'écouter votre réponse.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme vous le savez, un permis d'environnement peut être délivré lorsque les éventuels effets du projet sur l'homme et l'environnement sont limités ou réduits de manière acceptable et pour autant que l'établissement ou les installations visées respectent les prescriptions des plans d'aménagement réglementaires en vigueur.

Dans le cas de chenils, les nuisances sonores sont régulièrement évoquées lors de l'enquête publique. J'ai le plaisir d'en voir de temps en temps. À ce titre, l'exploitant est donc tenu de rencontrer les impositions qui sont contenues dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002, fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif aux permis d'environnement, et plus particulièrement des normes en matière de bruit.

Les conditions particulières peuvent bien sûr aussi être définies par l'autorité compétente.

Par ailleurs, l'autorité statuant sur une demande de permis d'environnement est tenue de respecter les prescriptions des plans d'aménagement à valeur réglementaire en vigueur.

C'est pourquoi, l'avis de la DGO4 est requis pour chaque instruction de demande de permis d'environnement, tant en première instance, qu'en matière de recours.

Cet avis est intégré au rapport de synthèse du Fonctionnaire technique pour être pris en considération par l'autorité statuant sur l'ensemble du projet.

En l'occurrence, les considérations relatives à l'aménagement du territoire énoncées dans votre question, de même que le dossier de permis unique, relèvent de la compétence de mon Collègue, le Ministre Antoine, compétent notamment en matière de développement territorial.

Ne voulant pas vous laisser comme cela, complètement sur votre faim, et pour vous aider dans votre question, vos questions, parce qu'elles sont nombreuses, je dirai deux choses. Premier élément, si vous pouvez me donner les informations parce que je suppose que derrière votre question, un cas se cache. Si j'avais plus d'éléments, je pourrais vous répondre réellement sur les aspects en tout cas environnementaux et voir comment on peut faire évoluer aussi les catégories, les classes, etc., comme vous l'avez rappelé. Le deuxième élément, en fonction de ces éléments-là, pour faire le lien entre vous et le Ministre de l'Aménagement du Territoire, je n'hésiterai pas, en fonction de ces éléments que vous porterez à ma connaissance et que je viserai directement avec vous, à l'interroger pour que vous n'ayez pas à l'interroger directement et que je puisse faire plus que le facteur, mais aider effectivement à répondre à ce cas précis qui peut se poser.

Cela étant, comme je vous le disais, n'oublions jamais, cela dépend évidemment des zones, mais dans les quelques permis que j'ai eu l'occasion de viser, concernant des chenils, en termes de pétitions et de signataires, cela fait partie du top. Je crois qu'il y a les cochons, et ensuite les chiens.

**M. le Président**. – La parole est à M. Ancion.

**M. Ancion** (MR). – Je tiens à ma question et à la réponse comme à un os. Je vous remercie quand même de la réponse. Je donnerai à l'occasion des renseignements complémentaires.

C'est vrai que c'est peut-être un cas d'école, mais c'est intéressant de connaître également la position et l'interprétation qui peut être différente d'une personne à l'autre.

Je voulais poser cette question parce que je crois que c'est important. Éventuellement, cela pourrait demander une précision complémentaire au niveau de ce qui a été légiféré, au niveau des arrêtés.

**M. le Président**. – Pour ne rien vous cacher, j'ai une demande d'installation de ce type-là dans ma Commune, à la limite entre la zone agricole et la zone d'habitat. J'ai été très attentif.

## QUESTION ORALE DE M. ANCION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA DIFFICILE MISE AUX NORMES DE CERTAINES EXPLOITATIONS AGRICOLES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la difficile mise aux normes de certaines exploitations agricoles ».

La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

**M. Ancion** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans le cadre de la mise aux normes des exploitations agricoles, certains cas particuliers d'urbanisme peuvent se présenter. Par exemple, la construction d'une fumière couverte à l'arrière d'une étable existante.

Si la situation des lieux impose le débordement de cette nouvelle construction en dehors de la zone agricole pour se trouver à un tiers, par exemple en zone forestière au plan de secteur, quelle peut être la réponse du Ministre de l'Agriculture face à un refus de permis d'urbanisme par l'Aménagement du Territoire ?

Sachant que l'article 36 du CWATUPe stipule que *« la zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.*

*Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. Les refuges de chasse et pêche y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire pour la résidence ou l'activité de commerce.*

*Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche. ».*

Cela, c'est l'article du CWATUPe.

Dans ce cas précis, le bâtiment projeté s'implante partiellement en zone forestière au plan de secteur; il déroge manifestement à la destination générale de cette zone telle que définie par le Code wallon de l'Aménagement du Territoire que je viens de citer.

En plus, l'article 111, aliéna 2 du Code ne peut s'appliquer, car le cas d'espèce ne répond pas aux conditions d'application de ce mécanisme dérogatoire aux prescriptions du plan de secteur.

Si aucune solution ne peut être avancée, le cas évoqué ne devrait-il pas faire l'objet d'une modification du mécanisme dérogatoire aux prescriptions du plan de secteur car, de ce cas précis, mais pour d'autres éventuellement, l'avenir de certaines exploitations en dépend ? Je crois qu'à ce niveau-là, il faudrait être vigilant et attentif.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'essaie toujours de vous rassurer, tant que faire se peut.

Dans le cas présent, la mise aux normes des exploitations agricoles implique, la plupart du temps des aménagements des constructions qui nécessitent souvent des permis d'urbanisme, reconnaissons-le. Pour obtenir ce permis d'urbanisme, un préalable est le respect du plan de secteur, comme vous le savez. La zone agricole, qui est la zone jaune au plan de secteur, si on prend le cas effectivement des mises aux normes, la toute grosse majorité des exploitations agricoles sont situées effectivement en zone agricole. Pour celles-ci, les aménagements ne posent pas de problème. Elles sont pratiquement toutes autorisées.

Par contre, un permis d'urbanisme doit être obtenu pour un terrain qui est situé dans une zone au plan de secteur qui n'autorise pas de tels aménagements. Différentes possibilités de dérogation au plan de secteur, aux autres documents d'aménagement, existent. Mon Collègue, le Ministre André Antoine, en charge du développement territorial, se fera un plaisir de vous les exposer en fonction des différents types de cas, puisqu'il peut y en avoir plusieurs suivant les zones, suivant les cas.

Pour ma part, en tant que Ministre en charge de l'agriculture, je ne peux que donner le conseil tout simplement d'éviter autant que possible la demande de dérogation au plan de secteur. Ce n'est pas toujours possible. En recommandant cette localisation de ces installations dans une zone agricole ou dans une zone susceptible de pouvoir les accueillir, un examen plus poussé quant à la bonne localisation, d'un point de vue du plan du secteur, est souvent synonyme d'un gain de temps considérable.

L'exemple dont vous me parlez à nouveau est précis, mais il faudrait peut-être me donner davantage de précisions pour que je puisse vous apporter davantage d'informations et qu'on puisse regarder cela de plus près. Objectivement, avec ce que j'ai là, cela donne une idée, mais soyons encore plus précis. Je suppose que vous le ferez hors rapport au compte-rendu.

**M. le Président**. – La parole est à M. Ancion.

**M. Ancion** (MR). – Effectivement, c'est un cas, mais qui peut éventuellement exister à d'autres endroits et qui est très important pour l'existence et l'avenir de cette exploitation ou des exploitations agricoles. Ce serait avec plaisir que j'en parlerai avec votre attaché, s'il a un moment à me consacrer.

**M. le Président**. – Vœux exhaussés dans trois questions.

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA REPRÉSENTATION DES MINISTRES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la représentation des Ministres ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous avez anticipé la Commission de réforme institutionnelle qui vient d'être installée. Je ne sais s'il y a eu un remaniement ministériel souvent évoqué qui se serait réalisé et qui m'aurait échappé. C'est possible aussi. Je ne sais si la secrétaire adjointe de la section locale du cdH était disponible, mais pour qui j'ai le plus profond respect, d'ailleurs, comme pour votre mandataire, en l'espèce. J'ai été un peu étonné. Quand je suis un peu étonné, je ne veux pas priver mes Collègues d'un peu de cet étonnement. C'est extrêmement important la nature. Cette importance justifiait-elle, nonobstant des engagements que je respecte pleinement et qui vous retenaient ailleurs, que signe, pour le compte de la Région wallonne, ce PCDN local, quelqu'un d'éminent et par ailleurs d'éminemment sympathique et que je respecte et pour qui j'ai de l'amitié, ce n'est pas du tout la personne qui est en cause, c'est toujours le mécanisme évidemment qui me pose question ? Était-il normal qu'un Député fédéral signe au nom de la Région wallonne, le plan communal de développement d'une commune ? Je vois que le représentant de M. le Ministre Lutgen est un Député fédéral.

Je sais évidemment que chacun est enthousiasmé à l'idée de pouvoir apporter sa petite contribution à la nature, de pouvoir représenter le Gouvernement de la Région wallonne. J'imagine que tout ceci prend tout son sens également dans le cas de votre mandataire ponctuel. Je me dis « Est-ce bien normal ? Êtes-vous de temps en temps sollicité pour aller signer un accord de défense à l'étranger ? Êtes-vous sollicité pour aller plaider au nom du Gouvernement bruxellois, flamand, fédéral, de l'ONU ou de l'OTAN ? »

Je voulais simplement vous demander, Monsieur le Ministre, quelle est la règle. Tout le monde peut-il vous représenter, du moment qu'on a votre amitié ? Un passant honorable, lui aussi, pourrait-il éventuellement dire *« Je suis délégué pour représenter M. le Ministre dans telle ou telle circonstance. »* ? Dites-moi quelle est la règle. Je n'ai pas de problème à pouvoir évidemment observer un certain nombre de visages amis dans les médias. Cela ne manque pas d'intérêt pour chacun, notamment pour les médias.

Je voulais que vous puissiez peut-être, devant notre Commission, faire un petit écho de votre ligne de conduite parce que j'ai relu l'arrêté de fonctionnement du Gouvernement. Je n'ai pas trouvé le passage où le Ministre peut déléguer à celui qui fut un temps réputé son successeur si le Ministre était promu. Je n'ai pas trouvé la ligne dans l'accord du Gouvernement pour aller signer les plans communaux de développement de la nature, mais, comme le disait le philosophe, plus j'apprends, plus je me rends compte de l'étendue de mon ignorance, raison pour laquelle je me suis permis de vous en parler.

**M. le Président**. – Monsieur Borsus, souhaiteriez-vous une fois être le délégué du Ministre ?

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous prenez effectivement les devants, Monsieur le Président. Monsieur le Député, pourquoi pas ? Sincèrement, pourquoi pas ? Tout est possible dans la vie.

Cela étant, plus sérieusement, je peux comprendre votre étonnement, votre surprise. Vous êtes souvent, vous les gens qui êtes surpris, émerveillés par le monde, par la vie, par les hommes, par la nature. Quand on parle d'un plan communal de développement de la nature, je peux comprendre que cela vous étonne. Pour votre bonne information, et vous avez eu la gentillesse de dire que c'était un de vos amis, le monsieur qu'on voit sur la photo, j'ai regardé plusieurs fois, ce n'est pas moi. Je ne porte pas de lunettes. Je regarde, je vérifie. Non, je ne porte pas cette cravate-là. Ce n'est pas moi. Pour la bonne information, l'ami, on l'appelle « castor ». C'est son surnom, puisqu'on est sur le ton de l'humour. Vous savez que c'est une espèce qui est, maintenant, en voie de réapparition et qui commence à remonter doucement, mais sûrement depuis la Province du Luxembourg jusque Namur en passant par Somme-Leuze, qui est en train d'envahir, un petit peu partout, l'ensemble de nos contrées. C'est une espèce très envahissante, je vous le confirme, et très difficile d'arrêter une fois que ces petites bêtes là sont parties. Je peux vous assurer que vous ne les arrêtez plus jamais.

Plus jamais, à tel point que, ce jour là, voulant effectivement et ayant un empêchement de dernière minute, et voulant qu'un mandataire, à la fois, local, – puisqu'il est mandataire local également et mandataire fédéral – puisse me représenter. N'ayant pas votre numéro de gsm sous la main, je n'ai pas pu vous contacter à temps et à heure pour vous demander, sinon je l'aurais fait avec beaucoup de plaisir, de me représenter lors de cette manifestation qui, c'est vrai, engage la Région wallonne.

Je vous rassure quand-même, le document officiel en la matière est bien signé par mes soins et donc, il n'y a pas de confusion.

Cela arrive, parfois. Je vais vous dire autre chose, quand vous voyez à la télévision ce que je n'apprécie que très modérément, les grands chèques, vous voyez ? Ce ne sont pas de vrais chèques non plus.

Vous voyez, quand on donne, pour Télévie, un million d'euros, ce ne sont pas des vrais. Et bien ici, c'est un peu la même chose, vous voyez. C'est semblable.

Je remercie chaleureusement Maxime Prévost, alias Castor, d'avoir accepté cette mission de toute dernière minute et d'avoir pu me représenter.

N'y voyez là, aucunement, ni une espèce de lot de consolation par rapport à ce que vous avez pu dire, ci et là, ni une séance d'entraînement pour l'avenir, voyez y seulement le fait de pouvoir me faire représenter en toute dernière minute.

Je suis certain qu'à l'issue de mon intervention et de cette commission, j'aurai le plaisir d'avoir, votre prénom, votre nom inscrits dans mon gsm et que je n'hésiterai jamais à vous contacter pour me représenter sur le territoire wallon, à Comines, ou dans la région de Liège, enfin partout en Wallonie où votre disponibilité, votre qualité, votre verbe haut pourront faire tout honneur à ma fonction, à ma personne et surtout à celle de tous les wallons.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Tout d'abord je suis heureux que l'emploi du temps de notre collègue député, échevin d'une ville moyenne, lui permette de se libérer pour vous remplacer au pied levé. Il faudrait tout de même indiquer à la vingtaine de mandataires, de responsables, d'associations, d'échevins, de conseillers communaux, de représentants du département « nature et forêts », qu'ils ont signé un document qui n'était pas le bon. Tout l'exercice de signature de ce document du plan communal de développement de la nature d'Anhée était inutile, puisque celui-là n'est pas le bon, si j'ai bien compris, c'est un autre, puisque évidemment, être député fédéral, ce n'est pas aller signer pour un Ministre régional. Aller faire de la représentation politique dans un congrès, dans une manifestation ou autre part, cela ne pose pas de problème mais on ne sait pas signer officiellement, un document pour la Région wallonne. Et même si la nature a ses droits, il me semble qu'il y a un minimum de règles dans la représentation. Les Ministres sont maîtres de leur agenda et il ne me viendra jamais à l'idée de poser une question à un Ministre concernant ses présences, ses absences, ses délégations et son action en tout cas, en termes de temps. Mais il me paraît quand même raisonnable que, représente la Région wallonne, quelqu'un qui a un petit rapport avec la Région wallonne.

**M. le Président**. – La question orale de M. Fourny, sur « la pollution de l'eau de distribution à Saint-Hubert », est transformée en question écrite.

## QUESTION ORALE DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA POLLUTION DU SAMSON »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la pollution du Samson ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, en juin dernier je vous interrogeais sur la pollution agricole qui avait touché le Samson, cette rivière baignant les communes de Gesves et Andenne.

Les dégâts, considérables, avaient mis en émoi toute la région. Des milliers d'alevins venaient d'être déversés dans le cours d'eau dans le cadre du projet Saumon 2000, dont les Facultés de Namur sont partenaires.

Au moment de poser ma question, vous n'étiez pas encore en mesure de préciser l'origine de la pollution. L'enquête était encore en cours, et l'identité du responsable encore inconnue. Avez-vous des réponses à apporter aujourd'hui ?

Par ailleurs, vous aviez réclamé une analyse afin de déterminer les risques de bio-accumulation pour voir si la pollution avait un impact à long terme. Cette étude a-t-elle pu avoir lieu ? Et dans l'affirmative, quels en sont les résultats ?

Enfin, concernant la gestion de la situation, vous demandiez une enquête administrative afin de déterminer comment les services de l'Administration avaient réagi. Et simplement, Monsieur le Ministre, quelles sont aujourd'hui vos conclusions ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rappel, l'unité de répression des pollutions a mené une enquête rigoureuse dans ce dossier. Différents constats ont été effectués. D'une part la cause la plus probable de la pollution du Samson est liée au déversement ponctuel et massif d'un d'insecticide puissant. Un premier rapport intermédiaire datant de début septembre met hors de cause certains pesticides. Le laboratoire a poursuivi des analyses avec une autre méthode, toujours dans le but de mettre en évidence ce pic qui révèle la présence d'une substance anormale. L'endroit du déversement a également été déterminé par recoupements, il est important de connaître le lieu où les faits ont pu avoir lieu. L'enquête est en cours, et elle s'avère évidemment particulièrement technique, notamment sur certains aspects, notamment d'analyses chimiques, à réaliser sur l'eau mais aussi sur

les poissons. Vous ne m'en voudrez pas si je ne vous en dis pas plus, puisque tout le dossier a été transmis au Parquet. Mais enfin, vous avez déjà quelques éléments avec ce que je viens de vous dire.

Pour terminer, concernant la gestion de la pollution, j'avais demandé au Directeur général de l'administration de pouvoir tirer les enseignements de ce qui s'était passé sur place, parce qu'il y a eu une action en deux temps; je crois qu'en second lieu, tout le monde s'est réjoui de la façon dont l'unité de répression des pollutions a agi, et dans un premier temps sur la réactivité et sur la coordination entre les différents acteurs d'aucuns s'étaient parfois étonnés de certains éléments.

Tout cela a été visé par le Directeur général. Il a pris différentes dispositions pour améliorer encore la gestion de ce type d'événement sur le plan de la réactivité, puisque c'est bien de cela dont il s'agissait dans les premières heures. Par ailleurs, il faut savoir qu'il y a de l'incompressible. Je ne dis pas du tout cela, par rapport à ce cas-ci, mais il peut arriver que le même jour, à quelques heures d'écart, le week-end, deux, trois ou quatre pollutions surgissent et on a effectivement des moyens humains limités. Donc, il peut y avoir un temps de réaction qui est moins important.

Cela étant, il y a une classification qui doit être réalisée dans ce genre de situation pour agir par priorité en fonction de ce qu'on peut avoir comme type de témoignages, comme ici, il s'agissait de témoignages de certains habitants.

Voilà ce que je peux vous dire.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). – Je comprends que l'on n'aille pas plus loin puisque le dossier est transmis, comme vous le dites, au Parquet. Maintenant, je pense qu'il est normal que certains réclament réparation du préjudice. Je pense principalement à l'équipe des facultés qui, depuis vingt ans, étudie le rempoissonnement possible des saumons, etc. Je pense qu'il ne faudrait pas arrêter toute lenteur de procédure éventuelle, au niveau de la justice qui pourrait bloquer tous ces services qui travaillent avec beaucoup d'expérience et de savoir faire, là, au niveau d'un site formidable et de très haute qualité écologique qui nous enseigne beaucoup sur la faune aquatique. J'espère que vous aurez à cœur de suivre ce dossier. Je vous remercie aussi pour les diverses mesures qui auraient été prises par l'administration afin d'améliorer le règlement des cas qui pourraient se produire à l'avenir et afin d'améliorer la réactivité des services.

*– La séance est suspendue à 15 heures 28 minutes.*

*– La séance est reprise à 15 heures 45, sous la présidence de Mme Fassiaux-Looten, Doyenne d'âge.*

## QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA DÉCHARGE « VÉOLIA » À BRAINE-LE-CHÂTEAU »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la ruralité, de l'environnement et du tourisme, sur « La décharge « Véolia » à Braine-le-Château ».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

**M. Meureau** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 1er avril 1999, le Gouvernement wallon a adopté le Plan des CET permettant de sélectionner les sites d'enfouissement de classe 2 nécessaires à la Région wallonne. Après trois années d'études réalisées en amont par la SPAQuE entre 1996 et 1999, de nombreux critères ont été pris en compte afin de définir les sites adéquats tels que l'estimation des volumes nécessaires, la planification de l'aménagement du territoire, la répartition des volumes au niveau régional, l'approche spatiale, les études hydrogéologiques, les études socio-économiques.

Sur 44 propositions de CET de classe 2, seuls sept sites ont été retenus et ils constituent le Plan d'existence des CET en Région wallonne. Raison pour laquelle, les CET actifs avant 1999 et non repris dans ce plan doivent arrêter leur exploitation à la fin de la durée du permis. Pour une fois, j'ai remplacé, Monika ou bien d'autres, pour vous dire que le CET de Braine-le-Château, qui est géré par Véolia, faisait partie des 37 sites qui n'ont pas été retenus et son exploitation arrive à échéance en mars 2009.

Il apparaît aujourd'hui que cette société a aménagé une cellule supplémentaire, courant 2008, alors qu'elle n'est pas nécessaire pour maintenir une activité jusqu'en 2009, comme prévu. Cet aménagement a-t-il été dûment autorisé par la Région wallonne ? N'est-ce pas un moyen ingénieux pour faire croire aux autorités qu'il existe une prétendue sous-capacité pour traiter les déchets actuels, et donc de demander une extension de son permis d'exploiter ce CET au-delà de 2009 ?

Par ailleurs, une cellule d'exploitation prend aujourd'hui la forme d'un dôme. Les déchets enfouis dépassent à l'évidence le volume prévu. Ce dôme n'est-il pas illégal au sens où il constitue une augmentation de volume non autorisée par le plan des CET. Existe-t-il un permis pour ce dôme ?

Le CET de Braine-le-Château est clairement un site en fin de vie. Il semble que l'exploitant vise à augmenter au maximum et à court terme le volume de déchets à enfouir dans son CET. Dans ce cas de figure, la Région wallonne ne devrait-elle pas accentuer ses contrôles afin d'éviter des déviations dans l'acceptation des déchets

et d'éviter tout enfouissement de déchets dangereux ou illégaux ?

Selon les règles en vigueur, l'exploitant de Braine-le-Château a l'obligation de prévoir un budget de réhabilitation pendant toute la durée d'exploitation et doit être en possession d'une somme considérable lui permettant de finaliser tous les travaux nécessaires pour la fin de l'exploitation.

Possède-t-il cette somme ?

Selon le plan des CET, ce site ne peut plus prétendre à une nouvelle extension de son permis d'exploitation. Qu'en est-il ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En réponse à votre question, je voudrais tout d'abord vous confirmer, pour autant que nécessaire, que j'entends bien évidemment faire respecter totalement les principes adoptés en 2007 dans cette commission pour la gestion des déchets.

En matière de CET plus particulièrement, vous connaissez la position claire et ferme que, dès mon entrée en fonction, j'ai défendue de manière constante, et qui a été adoptée à l'unanimité par le Gouvernement wallon.

Cette position, que j'ai déjà eu l'occasion de rappeler lors de précédentes questions parlementaires, est fondée sur une double volonté :

– premièrement, je veux continuer à réduire drastiquement les flux de déchets mis en CET, conformément aux principes fixés par l'Europe et traduits dans notre législation régionale, notamment dans l'arrêté de 2004 relatif aux interdictions de mise en décharge mais aussi, évidemment, à la suite des deux décrets importants, le décret fiscal et le décret global sur la gestion des déchets dans notre belle région;

– parallèlement, je veux que les quelques CET qui demeurent nécessaires soient exploités de manière irréprochable, professionnelle et en toute transparence, en veillant à limiter leur nuisances vis-à-vis des riverains et en adoptant à leur égard une approche basée sur l'écoute et le dialogue et la totale transparence, notamment via les comités d'accompagnement.

C'est sur cette base et avec cette volonté de transparence et de dialogue que, suite à une réunion tenue en mon Cabinet fin 2007, en présence de l'association des riverains « Pro Braine » et de l'exploitant du CET de Braine-le-Château, j'ai pris l'initiative de faire réaliser une mission de conciliation entre ces deux parties.

Cette mission a été confiée à un collège de deux experts indépendants, agréés préalablement par les deux parties.

Dans un premier temps, les experts ont examiné, tant en fait qu'en droit, les griefs formulés par les riverains, en les replaçant dans le contexte global du dossier.

Dans ce cadre, des entretiens ont été menés non seulement avec les parties concernées, mais également avec des représentants de l'Office wallon des déchets, de la commune, de la DPE et de la DPA. Tous ces différents interlocuteurs ont pu s'exprimer totalement et librement à l'occasion de ces entretiens, ainsi que lors de l'établissement des procès-verbaux qui en ont résulté.

Les deux parties concernées ont en outre eu l'occasion de faire part de leurs commentaires et suggestions lors de la présentation d'une version provisoire du rapport final.

Le résultat de ce travail est consigné dans un rapport de médiation, transmis aux différents intervenants fin mai 2008 et il fournit un avis particulièrement bien documenté sur la situation de ce site. Les éléments qu'il contient, complétés par ceux transmis par mon administration, permettent donc d'apporter très précisément l'ensemble des éclaircissements que vous souhaitez recevoir aujourd'hui.

Il convient tout d'abord de signaler que, suite à un arrêt du Conseil d'État rendu en 2005 et annulant un arrêté ministériel datant de 2001, l'exploitation de ce centre d'enfouissement technique est aujourd'hui couvert par le permis d'exploiter initial et valable trente ans à dater de sa notification, c'est-à-dire jusqu'au 18 janvier 2010.

Il est à noter que ce permis a été actualisé le 14 mai 2008 et que l'exploitation est dès lors soumise aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 fixant les conditions sectorielles d'exploitation de ce type d'installations ainsi qu'à des conditions particulières et complémentaires, qui ont été dédicacées. Cette décision fait l'objet d'une requête en annulation devant le Conseil d'État, mais celle-ci n'est pas suspensive.

La cellule nouvellement aménagée que vous évoquez fait partie intégrante du site initialement autorisé. Les travaux réalisés en 2008 avaient simplement pour objectif de l'équiper selon les mêmes critères techniques que ceux appliqués précédemment pour les cellules les plus récentes.

L'aménagement de cette cellule, appelée C7, a fait l'objet d'une réception et d'une approbation par le Fonctionnaire technique.

Il faut également noter que le site est repris en tant que site existant dans le plan des CET tel qu'approuvé par le Gouvernement wallon le 1er avril 1999.

L'article 70 du décret relatif aux déchets, remplacé par le décret du 16 octobre 2003, dispose que les demandes relatives à des CET antérieurement autorisés, existant avant l'entrée en vigueur du plan des CET, peuvent faire l'objet de permis dans les zones où les CET étaient autorisés avant le plan des CET, sur les parcelles faisant l'objet de l'autorisation initiale, notamment pour permettre la prolongation de leur exploitation.

En ce qui concerne l'autre cellule dont vous parlez, et qui prend aujourd'hui la forme d'un dôme, la conclusion qui est explicitement reprise par les experts dans le cadre de leur mission de médiation est très claire, même si elle ne correspond pas aux attentes de l'association Pro Braine : « *En conclusion, le niveau final de déversement sera conforme aux prescriptions en vigueur* ».

Par ailleurs, il convient de remarquer que l'exploitant compte introduire une demande de permis unique visant à prolonger l'exploitation du site jusqu'en 2015, pour permettre la fin du remplissage de façon à en assurer une correcte réhabilitation. Cette demande ne vise cependant pas à augmenter le volume défini dans l'autorisation délivrée le 14 mai 2008.

Dans le cadre de cette demande de permis unique, l'exploitant a organisé récemment une réunion publique d'information. À cette occasion, je note qu'il a fait état de sa volonté de maintenir les cadences actuelles de remplissage, dans l'intérêt des riverains et cela, contrairement à la crainte que vous exprimez de le voir « *augmenter au maximum et à court terme le volume des déchets à enfouir dans son CET* ».

En ce qui concerne les contrôles, je vous signale que la Direction de Charleroi du Département « Police et Contrôles » procède régulièrement à des contrôles inopinés sur le site, conformément à une règle qui est d'application pour tous les autres centres du même type et quand il y a manquement, tout cela est envoyé suivant les règles de procédure au travers de ces contrôles.

Enfin, j'ai pris acte du fait que, lors de la même réunion d'information, l'exploitant a également rappelé l'engagement du Groupe Véolia, à savoir :

– d'arrêter l'utilisation des CET en Belgique dans les plus brefs délais;
– de faire face à l'ensemble de ses obligations découlant de la gestion passée des CET.

À cet égard, je vous confirme que les coûts de réhabilitation et de post-gestion de ce site sont, comme prévu par le permis délivré le 14 mai 2008, couverts par une garantie bancaire de 13.711.055,03 euros, constituée au bénéfice de l'Office wallon des déchets.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Meureau.

**M. Meureau** (PS). – Monsieur le Ministre, pour avoir clarifié certaines choses, notamment, l'exploitation; il n'est plus question de mars 2009, mais bien de janvier 2010, puisque ce sont des décisions officielles prises par le Conseil d'État.

Deuxièmement, vous aurez compris que Braine-le-Château n'étant pas dans ma zone, je n'agis pas pour le compte d'un comité de riverains mais, simplement pour veiller à ce que chacun en Wallonie, soit traité justement et, de manière égale. Donc, vous m'avez rassuré également sur le cautionnement, en disant qu'il y avait plus de 13 millions d'euros qui étaient déposés et donc qu'ils existent. Que ce n'est pas virtuel comme beaucoup d'argent dont on parle pour l'instant.

Enfin, j'attire vraiment l'attention, puisque vous avez parlé d'une demande de prolongation d'exploitation jusqu'en 2015. Là, même si c'est dans l'intérêt des riverains, je vous le répète, je ne les connais pas et je n'agis pas pour eux. Si c'est pour mettre des poubelles dans les trous et respecter ce qui est prévu, auquel cas, ce n'est pas tout à fait l'intérêt des riverains ou est-ce vraiment pour faire de la réhabilitation dans de bonnes conditions. La réponse doit être prise de manière tout à fait positive et j'espère qu'elle attire un observatoire permanent, comme c'est votre habitude, de la part des services sur l'exploitation de ce CET.

*– M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.*

## QUESTION ORALE DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LE MONDE AGRICOLE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les conséquences de la crise financière sur le monde agricole ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

**Mme Fassiaux-Looten** (PS). – Monsieur le Ministre, la scène que je vais vous décrire s'est déroulée à Couvin la semaine dernière. Le mardi 7 octobre dernier, on procédait à la vente forcée, une de plus serait-on tenté de dire, d'une exploitation agricole.

Vous connaissez suffisamment le Sud-Hainaut et le Sud-Namurois pour savoir que nos exploitations sont en moyenne de 30 à 40 hectares, ce qui n'est pas évident à gérer de manière optimale.

Les agriculteurs de la Région ont réussi, grâce à leur sens de la solidarité, à perturber cette vente, même à la stopper mais, évidemment, une séance ultérieure est déjà prévue pour le 4 novembre prochain.

Monsieur le Ministre, cet exemple illustre la crise, bien entendu. La crise qui touche, non seulement, le monde agricole depuis plusieurs mois mais une crise aussi, évidemment qui est liée au contexte économique que nous connaissons.

La crainte est donc réelle de voir, à nouveau, de nombreuses exploitations agricoles être en grande difficulté, voire en faillite. Ce qui se passe actuellement est assez révoltant. Les distributeurs se servent sur le dos des consommateurs et des agriculteurs pour augmenter – on en a déjà parlé dans cette commission – leur marge béné-

ficiaire, mais c'est toute la structure de notre agriculture et du monde rural qui est en danger.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger sur deux points.

Premièrement, pouvons-nous déjà cibler les conséquences de la crise bancaire sur le monde agricole ? Envisagez-vous d'assouplir les aides aux investissements compte tenu du contexte économique global ?

Deuxièmement, et là, je reviens à une thématique de fond sur laquelle nous devons tous nous mobiliser : le surendettement dans le monde agricole. Monsieur le Ministre, envisagez-vous, d'ici la fin de la législature, de mettre en place un programme de lutte contre l'endettement des agriculteurs ?

Ce matin, j'étais à une autre réunion et je peux encore vous donner l'exemple du monde médical où les hôpitaux sont aussi devant de fameuses lignes de crédit (construire un hôpital, avoir une aide en plus, etc.) et la Région wallonne s'est engagée à réfléchir à une manière d'assurer, si on veut, les crédits engagés pour ces hôpitaux, de manière à ce qu'ils ne fassent pas l'objet aussi d'augmentations auxquelles ce secteur ne pourrait pas faire face non plus. Donc, de la même manière, ne pourrait-on pas envisager éventuellement une sorte de gel ou d'assurance pour certaines exploitations, dans la mesure où elles ont, évidemment, fait tout ce qu'elles pouvaient pour éviter ces difficultés ?

Sans vouloir encore mettre en cause les banquiers, je crois qu'il y en a encore qui travaillent de manière correcte mais, je crois aussi qu'une banque dont la gestion du monde agricole n'est pas le métier, a parfois des difficultés aussi à faire face à ce monde qui est, quand même, très particulier.

Voilà, en vrac, tout ce que je voulais vous proposer à la réflexion.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il est difficile, à ce stade de la crise financière qui est complexe et qui est aussi imprévisible, de cibler toutes les conséquences pour le monde agricole. On peut en cibler certaines.

Il y a un autre élément qui intervient, au-delà de cette crise économique et financière, on a vu un très beau reportage sur France 3 concernant la spéculation dans le monde agricole, particulièrement dans le monde céréalier, avec la bourse de Chicago et avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur l'agriculture, sur les agriculteurs et aussi, sur la capacité de nourrir les hommes et les femmes de cette planète. C'était sidérant sur le plan de ces spéculations qui touchent directement les agriculteurs et qui les touchent plus fortement que le reste de la population, par moment, puisqu'ils se trouvent en première ligne, au travers de ces différentes crises.

Cela étant, il est difficile de dire si l'accès au capital à risque sera plus cher, je ne le pense pas puisque, aujourd'hui, la banque centrale, notamment, a baissé ses taux, donc, il y a notamment une capacité de réduction de ces taux d'intérêts. Cela étant, les garanties seront sans doute plus importantes qu'auparavant.

Actuellement l'aide aux investissements de l'agriculture comporte, au-delà de l'aide en ce qui concerne l'intérêt ou en capital la garantie publique pour la part de l'investissement qui bénéficie de l'aide publique. Cette garantie sera bien évidemment totalement maintenue. Je tiens à être rassurant sur ce point. La question de savoir s'il y a lieu d'augmenter cette garantie ou d'assouplir des conditions d'accès aux aides à l'investissement est à l'étude. En effet, comme vous le soulignez, le surendettement du monde agricole pose problème. Nous étudions ces conditions d'assouplissement d'accès aux aides. Alors, il faut aussi faire attention de ne pas faciliter l'accès aux aides à l'investissement pour les projets d'investissements qui parfois ne sont pas nécessairement opportuns.

J'ai voulu au travers de la réforme du fonds d'investissement agricole, concentrer les aides sur ceux qui en ont le plus besoin. Je crois qu'on doit avoir une réflexion aussi, au delà de l'aide à l'investissement, sur l'ensemble des DPU, sur la ventilation de ces aides dans notre région pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une augmentation des écarts entre ceux qui reçoivent le moins et ceux qui reçoivent le plus, avec la pression sur le foncier qui intervient aussi au travers de ce type d'écart entre les uns et les autres, où on renforce parfois, de par les systèmes européens, ceux qui sont déjà les plus forts et qui deviennent des prédateurs par rapport à ceux qui ont plus de difficultés.

Depuis la mise en œuvre de différentes aides à l'investissement, que constate-t-on ? Je l'ai dit ce matin en commission, il y a eu, pour des raisons de bonne année 2007 dans certains secteurs agricoles, pas tous, des investissements records. Nous avons battu les records d'investissements dans le monde agricole en 2008. Cela peut paraître surprenant par rapport à la réalité de ce que l'on peut connaître, ce qui veut dire que les cycles sont de plus en plus courts, que les hausses et les baisses sont de plus en plus fortes et de plus en plus rapides surtout et qu'il faut donc pouvoir aussi avoir une vision sur ces investissements, sur l'évolution du marché et que les consultants que j'ai mis en place doivent, maintenant et dans les mois et les années à venir, certainement, faire évoluer leurs métiers pour apporter cette expertise et cette dimension de prévision, cette dimension d'investissements mais aussi de plan sur plusieurs années pour pouvoir ventiler l'ensemble de ces investissements et avoir des exploitations bien dimensionnées, bien diversifiées aussi. Donc leur rôle doit évoluer. C'est à eux à jouer ce rôle-là. J'ai voulu que ce soit eux, pas directement les banques, comme c'était le cas auparavant pour éviter le côté juge et partie au travers des conseils que l'on peut donner aux agriculteurs.

Au-delà de cela, concernant, le problème de surendettement, il existe effectivement du surendettement dans le monde agricole, c'est une évidence. Ceux qui se trouvent dans cette situation de déficit peuvent faire

appel à Agri-call qui possède en son sein de grandes compétences au niveau des personnes qui en font partie, pour pouvoir entamer des procédures de médiation pour restructurer une dette et aussi améliorer la gestion à court terme de l'exploitation. Voilà ce que je peux vous dire, à l'heure actuelle. Nous aurons l'occasion évidemment de revenir sur ce sujet Je vous remercie de votre question.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

**Mme Fassiaux-Looten** (PS). – Je suis contente d'avoir entendu le développement que M. le Ministre a apporté par rapport aux questions qui étaient les miennes mais je crois qu'une crise, cela frappe toujours les plus faibles. Or, justement, là, il y aurait peut-être une protection, vous l'avez dit, il y a des réflexions, il y a aussi, « un contrôle » par rapport à un crédit et par rapport à la rentabilité que ce crédit peut éventuellement avoir dans un métier qui nourrit la planète, il ne faut quand même pas l'oublier. Donc, un métier que nous avons certainement tous à cœur de défendre au maximum.

Voilà, nous reparlerons certainement encore des procédures à mettre en place, par rapport au surendettement de cette catégorie de personnes.

## QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA POLLUTION AUX HYDROCARBURES SUR L'ESCAUT »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la pollution aux hydrocarbures sur l'Escaut ».

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

**M. Delannois** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 2 octobre dernier, la circulation fluviale a été interdite sur l'Escaut, à cause d'une importante pollution. Deux nappes d'hydrocarbure de 300 mètres de long, puis une troisième d'un kilomètre, se sont déplacées du port de plaisance vers l'écluse de Kain.

Tant la DPE que les pompiers de Tournai et la protection civile de Ghlin ont effectué un travail important afin de circonscrire cette pollution.

Monsieur le Ministre, mes questions seront donc simples.

Vos services ont-ils déjà pu identifier le ou les responsables de cette pollution ? Dans un pareil cas, le principe du pollueur/payeur est-il d'application ? La Région wallonne peut-elle, dans ce genre de circonstances, ester en justice contre le ou les responsables ? Dispose-t-on déjà d'une évaluation sur l'impact environnemental de cette pollution ? Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à M. Le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le jeudi 2 octobre vers 8 heures 30, le service intervention de la zone de police du Tournaisis a avisé le DPC d'une pollution constatée sur l'Escaut au centre ville; un inspecteur du contrôle, au niveau de la police de l'environnement avait rejoint la police locale, dès 9 heures, constatant la présence d'hydrocarbures en rive gauche du fleuve sur plusieurs centaines de mètres. Les caractéristiques du polluant ont orienté les recherches vers un rejet d'huiles usagées.

Les premières recherches ont amené les inspecteurs à remonter le chemin de halage jusqu'à hauteur de la clinique « La Dorcas », point le plus en amont, où des traces de pollution étaient visibles. Les contrôles effectués dans diverses installations d'où de telles huiles auraient pu être déversées n'ont rien donné. Les recherches se sont donc poursuivies par une inspection des berges pour essayer de retrouver des traces d'un déversement sauvage effectué depuis le chemin de halage.

En l'absence de telles traces, les soupçons se sont portés sur un déversement réalisé directement depuis une péniche. Il ressort qu'un bateau ayant stationné aux abords de la clinique « La Dorcas » dans la nuit du 1er au 2 octobre aurait eu des comportements suspects et pourrait être à l'origine de la pollution dont question.

Sur cette base, un procès verbal a été dressé par la police locale en accord avec le DPC et transmis à Mme la Procureur du Roi de Tournai avec demande de continuation d'enquête à la police fluviale fédérale.

Compte tenu du type de pollution et des actions curatives entreprises, barrages flottants et tout ce que l'on a pu mettre en place, l'impact environnemental a heureusement été relativement faible mais il est quand-même existant, je ne vais pas le nier. Soyez assurés qu'au travers du principe du pollueur payeur, tout cela sera appliqué avec la plus grande rigueur, en faisant vraiment confiance aussi, aux enquêteurs et à la justice en la matière.

On a eu l'occasion de voter, il y a quelques mois, le décret sur les infractions environnementales; voilà un beau cas qui subira des sanctions beaucoup plus fortes qu'auparavant.

**M. le Président**. – La parole est à M. Delannois.

**M. Delannois** (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

## QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE RENOUVELLEMENT DES PERMIS DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) DE HABAY ET LE RUISSEAU DE LA TORTRUE »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale Mme Dethier Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le renouvellement des permis du Centre d'enfouissement technique (CET) de Habay et le ruisseau de la Tortrue ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 8 octobre dernier s'est clôturée l'enquête publique relative à la demande de renouvellement des permis du CET de Habay. Comme vous le savez, ce site jouxte le ruisseau de la Tortrue pour lequel toutes les précautions doivent être prises aux fins d'éviter une quelconque aggravation de la charge polluante qu'il subit.

En janvier dernier, vous aviez promis de vous intéresser à la situation de ce ruisseau. Vous avez, en particulier, promis de financer une étude globale pour identifier les différentes sources de pollution aux fins, d'une part, de mieux identifier les responsables de l'état de santé général de ce cours d'eau et d'autre part, d'en améliorer la qualité.

Se déversent dans ce ruisseau : la STEP du CET ainsi que des rejets en provenance de l'ancien et du nouveau zoning des Coeuvins, du quartier de la gare de Habay, du village de Nantimont et de diverses activités agricoles.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de cette étude ? A-t-elle abouti ? Si oui, quels en sont les résultats ? Quelles sont les mesures concrètes générales que vous en tirez pour améliorer la qualité de l'eau du ruisseau ? Quelle est la part respective dans la pollution des différentes sources de rejet ? Plus précisément, quel est l'impact du CET et quelles sont les conditions spécifiques auxquelles il y aurait lieu que ce dernier se soumette ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rappel, il convient de dissocier la procédure de permis d'environnement en cours pour la poursuite de l'activité du CET de Habay d'une part, et les mesures à mettre en œuvre pour diminuer la charge polluante résiduelle sur le ruisseau de la Tortrue, d'autre part.

En l'occurrence, vos différentes interrogations portent concrètement sur la situation de ce cours d'eau, que je me suis effectivement engagé à faire étudier par les différents organismes directement concernés.

La première phase de l'étude consistait en des investigations essentiellement en rapport avec l'évacuation et le traitement, dans la station d'épuration existante, des eaux usées, des petites entreprises situées sur la zone des Coeuvins; elle s'est terminée, fin juin. Le Comité d'accompagnement qui réunit l'ensemble des parties prenantes au dossier a été informé, fin juillet, du résultat de ses investigations. Ce Comité a également fixé des options à analyser dans un comparatif, technico-économique des différentes solutions à mettre en œuvre; cette analyse portera essentiellement sur l'établissement du schéma directeur de la zone de service des Coeuvins, y compris son extension. L'intention partagée est clairement, de réduire au maximum les rejets d'eaux usées, même épurées, dans le petit bassin hydrographique de la Tortrue. Les conclusions de cette étude doivent être présentées au Comité d'accompagnement, dans le courant du mois de novembre.

En ce qui concerne les autres points de rejet d'eaux usées, épurées ou non, les éléments suivants ont été portés à la connaissance du Comité d'accompagnement.

Premièrement, le rejet des eaux usées. On se trouve dans un contexte où il y a différentes sources de pollution; il y a bien sûr, le CET, mais on a identifié d'autres éléments qui intervenaient, il y a déjà plusieurs mois de cela. Le rejet des eaux usées de l'égouttage du quartier de la gare d'Habay, source importante de pollution, sera traité moyennant pose d'une canalisation de refoulement dans une des deux stations d'épuration existantes d'Habay-la-Neuve et Habay-la-Vieille, situées dans le bassin de la Rule. Ces investissements sont inscrits au programme prioritaire de la SPGE et mis en œuvre par l'intercommunale, au titre de l'assainissement collectif.

Deuxièmement, le rejet du CET est conforme aux normes de rejets actuelles. Vous pouvez d'ailleurs constater la vie aquatique existante, à l'endroit même du rejet, dans le cours d'eau. Cela étant, je reviendrai sur ce point, plus tard. Une pollution importante due à des rejets d'origine agricole a été constatée, en tête du bassin du petit ruisseau de Nantimont. Il appartient aux autorités locales de prendre les mesures nécessaires pour éradiquer cette pollution. Enfin, les mesures nécessaires pour éviter une pollution en provenance des rejets de l'autoroute toute proche ne relèvent pas directement de mes compétences, mais j'ai sensibilisé mon Collègue M. le Ministre Daerden sur ce point pour que les services adéquats puissent prendre des mesures sur ce type de pollution.

Bref, il y a quatre sources avec des degrés différents, au niveau de l'influence sur la Tortrue, sur la qualité de ces eaux.

Pour être complet, je vous signale aussi que les études des investigations sont réalisées par les services techniques de l'intercommunale d'IDELUX, sous la coordination de la IVE dont l'administration n'inter-

vient pas directement financièrement dans la réalisation de ces études.

En ce qui concerne, plus spécifiquement le CET de Habay, je me permets de vous transmettre encore, deux informations additionnelles importantes.

En matière de rejet des eaux épurées du CET, j'ai revu les normes de manière beaucoup plus drastiques dans le cadre du permis provisoire délivré en 2006, pour une période de 3 ans, avec pour objectif annoncé, de mettre à l'essai des conditions spécifiques à fixer dans le cadre du renouvellement du permis actuellement en cours de procédure.

Il y a différentes pêches électriques qui sont régulièrement réalisées dans le ruisseau par la DNF. La dernière, en date, effectuée en juin 2008 dans le ruisseau de l'Enclos, en aval de la confluence du ruisseau de la Tortrue et des Coeuvins, a donné des résultats encourageants. 620 poissons pêchés, 8 espèces différentes, mélange de jeunes et d'adultes qui mettent bien en évidence l'amélioration de la qualité des eaux de ces ruisseaux. Tout est-il formidable pour autant ? Vous aurez bien compris que non, puisqu'il y a différents investissements qui sont, soit déjà programmés, soit qui doivent l'être, pour globalement, améliorer encore la situation tant vis à vis du CET que des trois autres sources de pollution.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Oui, Monsieur le Ministre, il ne me reste plus qu'à vous remercier du travail réalisé et des visions que vous avez mises sur la table, elles me réjouissent. Vous avez dit qu'il restait 4 intervenants, dont 1 qui semble déjà accompagné, donc en faisant un effort, les 3 autres vont s'y mettre. Si je vous demande d'avoir le contenu de l'étude avant la publication de novembre, en ai-je droit ? Dans la négative, je vous prierai de me donner le rendez-vous exact fixé en novembre afin de ne pas le manquer.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je peux vous la donner simultanément. Je dois bien vous avouer que ce sera donné directement au Comité d'accompagnement, par respect pour le Comité d'accompagnement mais je peux vous le donner en même temps, je n'ai aucun problème.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Si je pouvais l'avoir dans le même envoi, cela me ferait plaisir.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Nous y veillerons, j'espère que nous ne l'oublierons pas.

**M. le Président**. – Ceci clôture nos travaux.

La prochaine séance aura lieu le 4 novembre à 10 heures et à 14 heures.

L'ordre du jour parviendra, après la prochaine conférence des Présidents et surtout en attirant l'attention des membres du bureau sur les problèmes d'imprimerie que nous connaissons au sein du Parlement pour que les documents qui résultent des décisions du Gouvernement soient transmis dans les délais qui permettent de les mettre le plus rapidement possible à l'ordre du jour. C'est pour cela que je suis incapable de vous dire l'ordre du jour avec précision, aujourd'hui.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Monsieur le Président, je sais qu'il y a peut-être plusieurs manières de le faire mais j'essaie depuis quelques jours d'éliminer ces petites boîtes de lait, alors que l'on était assez exemplaires, ici au Parlement wallon. Je trouve que ce sont des déchets inutiles.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'appuie vraiment cette proposition de Mme Dethier-Neumann. J'ai moi-même fait des efforts dans mon cabinet en la matière et je trouve qu'il y a une belle évolution de sa part; la fois dernière, il y a quelques mois de cela, elle avait jeté tous ses papiers à la poubelle et aujourd'hui, elle fait des propositions positives, comme quoi, tout le monde va dans le bon sens et je m'en réjouis parfaitement.

**M. le Président**. – La séance est levée.

*– La séance est levée à 16 heures 17 minutes.*

**ABRÉVIATIONS COURANTES**

| | |
|---|---|
| AIDA | Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture |
| APAQ-W | Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité |
| AWE | Association wallonne de l'élevage |
| BBB | Blanc Bleu belge |
| CELINE | Cellule interrégionale de l'environnement |
| CET | Centre d'enfouissement technique |
| CWATUP | Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine |
| CWATUPe | Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie |
| DNF | Division Nature & Forêts |
| DPA | Division de la Prévention et des Autorisations de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du MRW |
| DPC | Département des polices et contrôle |
| DPE | Division de la Police de l'Environnement |
| DPR | Déclaration de Politique régionale |
| FEDIS | Fédération belge des Entreprises de Distribution |
| FIA | Fonds d'Investissement agricole |
| FWA | Fédération wallonne de l'Agriculture |
| GSM | Système global pour Communications mobiles |
| IDELUX | Association intercommunale pour le développement économique de la Province de Luxembourg |
| ISSeP | Institut scientifique de Service public |
| MET | Ministère wallon de l'Équipement et des Transports |
| OPW | Office des Produits wallons |
| PCB | Polychlorobiphényle |
| RESA | Décret de Relance économique et de Simplification administrative |
| SMS | *Short Message System* |
| SPAQuE | Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement |
| SPGE | Société publique de Gestion de l'eau |
| SWDE | Société wallonne de Distribution d'Eau |